

République Démocratique du Congo

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
UNIVERSITE LIBRE DE GRANDS LACS

ULGL - BUKAVU



FACULTÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**PARTICIPATION DE FEMME AUX INSTANCES
DE PRISE DE DECISION AU SUD-KIVU.
DEFIS ET ENJEUX.**

Dirigé par Prof. Dr.
Jean-Marie CIKULI

Encadré par Ass. GASTON
BUSHIRI LUSAMAKI Estsou

Présenté par MUGISHO KULIMUSHI
Pontien.

Travail de Mémoire

Présenté en vue de l'obtention d'un
Diplôme de Licencié en
Développement Durable.

ANNEE ACADEMIQUE : 2022 - 2023

PRELUDE

On a longtemps attendu que l'on n'est plus pressé.

Dès que l'on ne s'est pas perdu (dans la recherche), on finira par trouver
sans raccourcis.

Quoi que cache l'horizon, ça vaut le coup d'être curieux !

(Corneille et Kerry James in "A l'horizon" et "Sans raccourcis")

DEDICACES

À mes très chers parents et qui m'ont donné la vie et pour le sacrifice consentis à notre égard.

À mes frères et sœurs qui m'ont encouragé et m'assisté moralement afin de produire ce travail.

À mes camarades et étudiants.

À tous mes amis (es) et toutes mes connaissances.

REMERCIEMENTS

De nous-mêmes nous ne pouvons rien. Que l'Eternel soit loué, c'est sa grâce qui a fait que nous franchissions ce niveau.

Ce travail a connu les cours de plusieurs personnes. Sa réalisation scientifique et le concours du Prof. Docteur JEA-MARIE CIKULI et l'Assistant GASTON BUSHIRI LUSAMAKI ESTSOU qui ont acceptés malgré les multiples occupations de le diriger. Leurs conseils et remarques nous ont aidé à son orientation jusqu'à revêtir son caractère scientifique.

Ainsi nous remercions tous les Corps académique et scientifique de l'ULGL-Bukavu pour la bonne formation qui fait de moi aujourd'hui un homme utile dans la société.

C'est l'occasion de remercier tout ce qui nous ont prêté main forte pour l'aboutissement de ce travail, de loin ou près financièrement ou moralement, nos gratitudes et remerciements s'adressent à :

- À mes très chers parents : FREDERICK KAHASHA et MAUWA NFUNDIKO, je suis dépossédée des mots pour exprimer mon affection et ma gratitude envers vous.
- À tous mes frères et sœurs notamment Espoir MURHABAZI KULIMUSHI, GRACE KULIMUSHI, FLORIBERT MUNTINDIKINE, CITO KAHASHA, CIKU KAHASHA, CIZA KAHASHA, ASHUZA KAHASHA, NZIGIRE KULIMUSHI, CIRHUZA KAHASHA, ASHUZA KAHASHA, MUNGWAKOKWA KAHASHA, Etc., pour vos multiples conseils et directions que vous ne cessent de donner.
- À tous les amis, mes collègues, et connaissances qui me sont très chers : Ir. François KAWAYA MITTERAND, BODIAGA MAROYI Nicodem,... merci pour vos sages conseils que vous ne cessiez de me prodiguer pour rendre heureux mon avenir.
- À ma futur épouse JESSICA NYEMBO Daniella, pour ton soutien et encouragement.
- A tous ceux dont leurs noms ne sont pas cités sur cette page ; ne vous sentez pas être oubliés car nous vous portons infiniment dans notre cœur.

Mercie à tous.

MUGISHO KULIMUSHI Pontien

ACRONYME, SIGLES ET ABREVIATIONS

AVEC	: Association Villageoise D'épargne Et de Crédit
BDOM	: Bureau Diocésain des ŒUVRES Médicales
CDEF	: Convention pour l'émancipation des Discriminations à l'Egard de la Femme
CENI	: Commission Électorale National Indépendante
CIPD	: Conférence International sur la Population et le Développement
DIC	: Dialogue Inter Congolais
IFD	: Idée de Femme de Développement
MPR	: Mouvement Populaire de la Révolution
ODD	: Objectif Du Développement
OMD	: Objectif Millénaire de Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
RDC	: République démocratique du Congo
SK	: Sud-Kivu
UDPS	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UEFA	: Union Pour l'Emancipation de la Femme Autochtone

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation de la Femme18

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des enquêtés selon les caractéristiques sociodémographique.....	44
Figure 2: Le nombre des femmes qui occupent le poste de responsabilité du Sud-Kivu	45
Figure 3: L'échelle de satisfaction de la considération donnée aux femmes par les autorités provinciales de Sud-Kivu	45
Figure 4: Participation des femmes dans de réunions stratégiques tenues par la mairie de Bukavu	46
Figure 5: L'analyse faites en rapport avec le non implication de la femme à la prise de décision au du SK ..	46
Figure 6: Le facteur qui favoriserait la non-implication de la femme à la prise de décision.....	47
Figure 7: Le constant de l'évolution, chaque fois que ce dernier suit les recommandations faites par une femme au SK.....	47
Figure 8: Les contraintes pour que la femme participe pleinement et efficacement à la prise de décision au SK	48
Figure 9: Le niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu selon les agents du Gouvernorat SK et Assemblée provinciale.....	49
Figure 10: Les mesures pour encourager et promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu	50
Figure 11: Les mécanismes à mettre en place pour éradiquer face à ce phénomène.....	51
Figure 12: Les stratégies qu'on peut adopter pour résoudre la question de la femme aux instances politiques	51

RESUME

Le Sud-Kivu, une province de la République démocratique du Congo, fait face à de nombreux défis en ce qui concerne la participation des femmes aux instances de prise de décision. Ces défis comprennent les stéréotypes de genre, les normes sociales discriminatoires, l'accès inéquitable aux ressources et aux opportunités économiques, ainsi que le manque de soutien et de protection pour les femmes qui s'engagent dans des rôles de leadership.

L'objectif général de l'étude est de contribuer à la promotion de la participation de femme aux instances de prise de décision au Sud-Kivu en particulier et en général la RD Congo.

Dans nos enquêtes effectuées sur terrain nous avons constaté pour promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu, il est recommandé de mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation pour promouvoir l'égalité des sexes et encourager les femmes à participer activement. Des programmes de renforcement des capacités devraient également être mis en place pour former les femmes dans les domaines liés à la gouvernance et à la prise de décision.

Il est également important de lutter contre les stéréotypes de genre en sensibilisant la population et en promouvant une culture d'égalité des sexes. Les mesures législatives ou politiques imposant un quota minimum de femmes dans les instances de prise de décision peuvent également être adoptées.

Assurer un accès équitable aux ressources et aux opportunités économiques pour les femmes est également crucial. Cela peut être réalisé en mettant en place des programmes de microcrédit, d'entrepreneuriat féminin et de formation professionnelle.

Encourager la création de réseaux de femmes et de groupes de soutien peut également contribuer à promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision. Ces réseaux peuvent offrir un soutien mutuel, des opportunités de mentorat et des plateformes pour partager les expériences et les bonnes pratiques.

Enfin, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de protection pour les femmes qui s'engagent dans des rôles de leadership et de prise de décision. Cela peut inclure des mesures de sécurité renforcées, la sensibilisation à la violence basée sur le genre et l'accès à des services de soutien en cas de besoin.

En mettant en œuvre ces recommandations, il est possible de créer un environnement favorable à la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu, contribuant ainsi à une gouvernance plus inclusive et égalitaire.

ABSTRACT

South Kivu, a province of the Democratic Republic of Congo, faces many challenges with regard to the participation of women in decision-making bodies. These challenges include gender stereotypes, discriminatory social norms, inequitable access to resources and economic opportunities, and lack of support and protection for women who step into leadership roles.

The general objective of the study is to contribute to the promotion of the participation of women in decision-making bodies in South Kivu in particular and in general in the DR Congo.

In our surveys carried out in the field, we have observed to promote the participation of women in decision-making bodies in South Kivu, it is recommended to set up awareness-raising and education programs to promote gender equality and encourage women to actively participate. Capacity building programs should also be put in place to train women in areas related to governance and decision-making.

It is also important to combat gender stereotypes by raising awareness and promoting a culture of gender equality. Legislative or political measures imposing a minimum quota of women in decision-making bodies can also be adopted.

Ensuring equitable access to resources and economic opportunities for women is also crucial. This can be achieved by setting up microcredit, women's entrepreneurship and vocational training programs.

Encouraging the creation of women's networks and support groups can also help promote women's participation in decision-making bodies. These networks can offer mutual support, mentoring opportunities and platforms to share experiences and good practices.

Finally, it is essential to put in place protective mechanisms for women who engage in leadership and decision-making roles. This may include enhanced security measures, awareness of gender-based violence, and access to support services when needed.

By implementing these recommendations, it is possible to create an environment conducive to the participation of women in decision-making bodies in South Kivu, thus contributing to more inclusive and egalitarian governance.

INTRODUCTION

1. CHOIX ET INTERET DU SUJET

1.1. Choix du sujet

La cible de ce sujet n'est pas un fait du hasard, mais bien motivé par la curiosité personnelle de vouloir comprendre quel est le niveau d'implication de la femme dans la prise de décisions au Sud-Kivu. Etant donné que la RD Congo s'est inscrite dans la dynamique mondiale décrite ci-dessus concernant la participation de la femme à la vie politique et à la prise de décision publique.

Elle s'est engagée, dans sa Constitution, à promouvoir l'égalité de genre. En effet, l'article 14 de la Constitution du 18 février 2006, révisée en 2011, stipule que «les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits ».

1.2. Intérêt du sujet

Personnellement ce travail nous aidera en qualité d'acteur de changement sociale, il orientera notre attention particulière à l'implication de la femme à la prise de décision dans la Province du Sud-Kivu. Cette étude nous permettra de mener une réflexion scientifique, car il constitue un cadre d'approfondissement de nos connaissances en développement durable et particulièrement dans la gestion de la chose publique mais aussi un renforcement de nos capacités de chercheur. Cette recherche nous permet également d'ouvrir et d'épanouir notre esprit de curiosité sociale, ainsi qu'apporter une explication scientifique des faits avec un regard objectif.

Sur le plan social: par cette recherche, facilitera aux femmes d'occuper les postes de prise de décision dans les entreprises publiques en république démocratique du Congo et particulièrement dans la Province du Sud-Kivu. Ce travail se veut mobiliser la femme pour une intégration responsable dans les instances de décisions pour une acquisition de la culture participative.

Scientifiquement: cette recherche est un apport à l'étude de la sociologie de développement durable, dans une réalité sociale précise. Par ce travail, nous avons voulu aussi poser notre contribution, en dotant ainsi aux futurs chercheurs qui viendront bien aborder cette étude dans le même ordre d'idée, un document scientifique de référence.

2. ETAT DE LA QUESTION

La logique féministe pour les études de genre est partie d'un constat: les situations défavorables des femmes par rapport aux hommes, dictées par le patriarcat. Cela s'est institutionnalisé dans les normes et pratiques étatiques, qui puisent leurs fondements des normes et pratiques sociales.

Ces situations ont été observées dans différents contextes nationaux et locaux, sans être abordées de manière uniforme partout par les chercheurs, malgré les similitudes qui apparaissent dans la sphère de Genre à travers le monde; de manière générale, les femmes ont un statut défavorable par rapport aux hommes dans plusieurs secteurs de la vie sociale.

Là où des méthodologies ont été appliquées aux recherches sur le Genre, les réflexions des féministes ont produit des théories et des approches, qui sont à fixer sur des situations observées dans un espace bien déterminé, en un moment précis, dans un environnement politique, économique, socio culturel bien identifiable. Nous avons consulté les auteurs comme :

Julienne NZUGU FEZA : 2008 la transposition de ces réflexions sur la République Démocratique du Congo n'est pas de manière absolue applicable aux situations des femmes congolaises. Les réalités qui ont produit les études de Genre dans le monde anglo-saxon, en Europe ou dans tout autre continent, ne sont pas nécessairement identiques aux nôtres. Cela suppose donc un questionnement qui nous permette de savoir ou de connaître les situations réelles des femmes congolaises et une approche à appliquer à leurs conditions d'existence, pour susciter un changement socio politique et économique en faveur de l'égalité des sexes.

Marie ZAMUDA RAMAZANI: 2009, montre qu'il y a plusieurs courants qui ont traversé le féminisme, mais ont tous été sujet à requestionnement quand ceux-ci ne répondaient pas à des faits sur terrain ou encore ne pouvaient engendrer les changements souhaités par les acteurs

de promotion de Genre, notamment les chercheurs, dans plusieurs pays du monde contemporain. Nous faisons ici allusion aux différents débats scientifiques, colloques, ateliers et conférences autour du concept de Genre en France, en Afrique et aux Etats Unis par les chercheurs sur les situations des femmes.

Marie-Ange LUKIANA 2010 déclare dans sa communication : « Que dire du Genre dans un contexte multiculturel comme celui de la République Démocratique du Congo, où la trajectoire historique, n'est pas commune à tous les groupes sociaux, où les mutations sociales ont émaillé « les histoires des femmes », produisant des régimes de genre ponctuels, un peu permanents, imbriqués, etc. »

Pour Simone de BEAUVOIR : 2007 citée par Marie-Claire YANDJU, la Représentante du Ministre de Genre, Famille et Enfant de la RDC : « la femme vit des « Genres » dans différents espaces, mais un reste dominant, pour chaque femme et pour chaque groupe social féminin congolais. La même qui donne des ordres à ses enfants à la maison, ne peut pas prendre la parole devant les hommes dans une église, son fils y compris; le religieux et le familial s'affrontent, celle qui donne des ordres au service ne peut que soumission à son mari ; le public et le privé s'affrontent, celle qui doit préparer pour son mari a un cuisinier ; que devient la femme du cuisinier et le cuisinier qui prépare chez une autre femme ne peut pas le faire chez lui ! ». Ce sont des réalités que toute femme connaît, y compris la femme congolaise.

Le premier courant d'idées sur le Genre s'est développé en 1972 à partir des impulsions du sociologue britannique Ann OAKLEY : 1972. Ce dernier a élaboré, dans sa production scientifique, une distinction entre le *Sexe et le Genre*. Ce courant prouve que la masculinité et la féminité ne sont pas des substances « naturelles » inhérentes à l'individu, mais des attributs psychologiques et culturels, fruits d'un processus social au cours duquel l'individu acquiert les caractéristiques du masculin ou (et) du féminin. Le Genre est ici considéré comme le « *sexe social* ».

Selon Judith BUTLER : 2006, le Genre, c'est la stylisation répétée des corps, une série d'actes répétés à l'intérieur d'un cadre régulateur plus rigide, des actes qui se figent avec le temps de telle sorte qu'ils finissent par produire l'apparence de la substance, un Genre naturel de l'être.

Marie-Claire YANDJU : 1979, « la femme vit des « Genres » dans différents espaces, mais un reste dominant, pour chaque femme et pour chaque groupe social féminin congolais. La même qui donne des ordres à ses enfants à la maison, ne peut pas prendre la parole devant les hommes dans une église, son fils y compris; le religieux et le familial s'affrontent, celle qui donne des ordres au service ne peut que soumission à son mari ; le public et le privé s'affrontent, celle qui doit préparer pour son mari a un cuisinier ; que devient la femme du cuisinier et le cuisinier qui prépare chez une autre femme ne peut pas le faire chez lui ! ». Ce sont des réalités que toute femme connaît, y compris la femme congolaise. Les situations réelles des femmes congolaises ne sont pas prises en compte et les politiques en direction des femmes ne sont pas souvent accompagnées de mesure expresse de mise en œuvre. C'est ainsi que dans l'élan national de la lutte pour le repositionnement des femmes, la situation semble stagnante.

Sans rompre avec les hypothèses émises par les prédécesseurs nous nous démaquons d'eux en portant notre étude sur l'analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision au Sud-Kivu : enjeu et perspective. Cette recherche expliquera les causes et les conséquences de la non implication dans la prise de décision au sein de la scène politique, il sera question de proposer les alternatives qui pourraient résoudre ce fléau en RDC, au Sud-Kivu et particulièrement.

3. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES

3.1. Problématique

La problématique présente l'angoisse du chercheur, Elle permet de présenter le problème souvent sous forme d'un questionnement. C'est un terme qui englobe la notion du problème ainsi que la notion des démarches vers la spécification du problème. Elle consiste en l'approfondissement du problème, en questionnement ou en un ensemble de question: 2009.

La question de la participation politique des femmes, autrement dit de leur implication dans les différentes sphères du pouvoir, fait l'objet d'une attention particulière sur le plan international et à l'échelle de chaque pays. En 1979 déjà, la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF :1979) prônait des « mesures pour éliminer les discriminations à l'égard des femmes dans la vie politique et publique des pays,

notamment en ce qui concerne le droit d'élire et d'être élue, de participer à l'élaboration de la politique des Etats et son exécution, d'occuper les emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement ».

Plus tard, soit en 1995, le Programme d'Action de Beijing a retenu deux objectifs stratégiques, sur les 12, consacrés à la participation politique de la femme, à savoir 1) «encourager le partage du pouvoir et la prise de décision » (objectif 7) et 2) «promouvoir les mécanismes de promotion de la femme » (article 8).

En 2000, le monde entier a adopté des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), parmi lesquels on note l'Objectif qui vise à «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici à 2015». L'Objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles) des Objectifs du Développement Durable (ODD) a précisé qu'il faut entendre par là) de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; et ii) qu'il faut garantir la participation effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Au niveau africain, le Protocole de MAPUTO, en vigueur depuis 2001, précise en son article 9 sur le droit de participation au processus politique et à la prise des décisions : participer aux élections sans discrimination, être représentées à parité avec les hommes à tous les niveaux dans les processus électoraux.

La SADC, dont la RDC est membre, a prévu dans son Protocole sur le Genre et le Développement, signé en 2008, dans son article 12, que « les Etats partis s'efforceront de s'assurer qu'au plus tard 2015, un minimum de 50 % des postes de prise de décision dans les secteurs public et privé, sont détenus par des femmes, notamment par l'utilisation de mesures de discrimination positive (...) en éliminant tous les obstacles qui les empêchent de participer de façon significative à toutes les sphères de la vie et de crée les conditions propices à une telle participation ».

Trente ans après toutes ces conventions, les progrès sur l'égalité du genre et la participation politique des femmes dans le monde et plus particulièrement dans les pays africains restent

mitigés. Le concept de *l'Empowerment des femmes*, symbole de cet engagement, paraît comme un simple vœu dans plusieurs pays africains. Alors qu'il prônait une autonomisation des femmes impliquant une transformation des structures favorisant exclusivement jusque-là le sexe masculin, et se concevait donc comme un processus dynamique de transformations des relations dans le système de genre des différentes formes de pouvoir, les indicateurs montrent que cette transformation est toujours attendue.

Aujourd'hui, ce concept apparaît davantage comme un slogan à l'usage des scientifiques et des politiques, au lieu de symboliser une dynamique nouvelle de l'implication des femmes dans les sphères sociales, économiques et politiques.

Plusieurs raisons sont citées pour expliquer cette faible participation politique de la femme congolaise. Dans la nouvelle Stratégie Nationale de la Participation Politique de la Femme à la Gouvernance Démocratique, les défis ci-après, de plusieurs ordres : 2017, sont retenus :

- Défis politiques (insécurité, faible adhésion aux partis politiques, sous-représentation dans les directoires des partis politiques, absence de mentors et de coaching, manque de cohésion/méfiance entre les femmes).
- Défis juridiques (méconnaissance des textes et instruments juridiques, non-application de certaines lois, notamment la loi sur la parité, faible vulgarisation des lois relatives à la promotion de l'égalité des sexes, faible vulgarisation des textes juridiques en langues nationales, etc.)
- Défis culturels (analphabétisme, faible niveau d'instruction, répartition sexuée des rôles et tâches dans la société, stéréotypes sexistes, etc.)
- Défis économiques (pauvreté, accès difficile à la propriété foncière, faible représentation dans les postes de direction, faibles qualifications professionnelles).

La participation politique de la femme est complexe compte tenu des pesanteurs en présence. L'évaluation faite en (OMD:2010) des avancées réalisées sur la mise en œuvre des OMD a montré que l'objectif (réduire et promouvoir l'égalité entre les sexes) n'a pas été atteint: « les femmes congolaises sont sous-représentées dans les différents cycles d'enseignement, dans les différents secteurs d'activité économique et dans les différentes sphères de prise de décision».

De nombreux facteurs empêchent les femmes d'exercer leurs droits politiques et civiques à l'échelle nationale et locale. La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation, contribuent à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision politique, limitant leur implication dans la vie citoyenne et sociale du pays. En dépit de la mise en place de certaines mesures en faveur d'une représentativité accrue des femmes au sein des institutions, celles-ci restent largement absentes des partis politiques n'ont pas développé une socialisation politique en faveur de la promotion du genre et la plupart des femmes n'ont pas encore une culture politique qui puisse leur permettre d'avoir un intérêt significatif pour la politique.

En outre, le manque d'autonomie financière des femmes et leur accès restreint aux moyens de production notamment à la terre, limitent sévèrement leur implication dans la vie politique et citoyenne du pays, OIM:2023

Rares sont les femmes qui participent aux élections en RDC, que ce soit au titre d'électrices ou de candidates. Ceci tient à de nombreux facteurs, en particulier : L'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes ; L'absence de textes de loi favorisant une représentation égalitaire des sexes dans les partis politiques ; L'accès restreint des femmes aux ressources économiques et financières ; L'absence ou faiblesse de la formation des femmes à l'action citoyenne et politique ; Facteurs géographiques : l'immensité du territoire congolais et l'enclavement de certaines circonscriptions électorales qui a rendu la mise en œuvre des campagnes électorales difficiles.

A peine en 2017, la RD Congo a finalisé l'élaboration du premier draft de la Stratégie Nationale pour la Participation Politique des Femmes, MINIGEF-CEPFE, 2017.

En outre, la participation de la femme aux instances de prise de décision demeure faible en RDC. Les femmes sont peu représentées dans les instances de prise décision. Pourtant, le pays dispose d'un arsenal juridique qui garantit la parité homme-femme. Certains acteurs politiques et de la société civile attribuent la responsabilité à l'Etat, d'autres évoquent plutôt un manque d'engagement de la part des femmes.

C'est ainsi que plusieurs initiatives sont en œuvre à travers le pays pour améliorer la représentativité de la femme dans la sphère politique. Face à cette situation et l'importance de la participation de la femme, beaucoup d'institutions multiplient des séances d'échange pour relever ce défi.

Au Sud-Kivu, l'Union pour l'émancipation de la femme autochtone (UEFA) plaide pour la promotion et la participation de la femme pygmée dans les instances de prise des décisions au sein de cette organisation basée à Bukavu «Droits humains, Bonne gouvernance et Accès à la terre» a indiqué qu'actuellement, l'UEFA constate dans les résultats qu'il y a des filles pygmées diplômées et des femmes pygmées à la tête des cliniques juridiques, ACP : 2021.

En plus de ces indicateurs, il a également évoqué l'augmentation du nombre des femmes pygmées, membres des mutuelles de solidarité et des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), ajoutant que la femme pygmée commence à fréquenter les soins de santé moderne, ce qui n'était pas le cas dans le temps.

Le plaidoyer du mouvement « *Rien Sans les Femmes* » se poursuit. A titre indicatif, elle a noté que sur le plan national, la représentation de la femme au sein du gouvernement central sortant est évaluée à 17%, un score considéré comme le plus élevé depuis 2006 par rapport aux gouvernements précédents, a fait remarquer la porte-parole du mouvement qui a émis le vœu de voir ce pourcentage aller au-delà de l'indice de 30%, même si la Constitution consacre la parité. L'idéal étant la représentation égalitaire au sein du gouvernement, a-t-elle renchéri, avant de faire part de l'engagement des ONG membres dans la lutte du travail en synergie, de la relation de collaboration avec les autorités comme points forts du mouvement.

Cependant, l'un des défis à relever, reste notamment le financement et l'élargissement à travers l'ensemble du pays, considérant que le mouvement « *Rien Sans les Femmes* » est déjà opérationnel certaines provinces de la RDC, Mancipation : 2020.

Par contre, Sud-Kivu : Les us et coutumes rétrogrades bloquent l'accès des femmes aux instances de prise de décision ; de nombreuses femmes ont des difficultés à accéder au poste de prise de décision en province du Sud-Kivu.

Certaines communautés comme Chez le « *shi* » en province du Sud-Kivu disent même que la femme doit s'occuper des travaux ménagers et que seuls les hommes peuvent étudier. Propos de Solange LWASHIGA, secrétaire exécutive du caucus des femmes. Elle ajoute que d'autres encore précisent que la femme ne peut pas être à la tête d'une institution et que la place est réservée seulement aux hommes. C'est par exemple la communauté « *lega* » où seuls les hommes peuvent diriger.

Une raison qui les bloque à acquérir des connaissances nécessaires pouvant les aider à aller de l'avant. Pourtant, l'article 14 de la constitution de la RDC stipule que ; « *les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme* ».

Certaines femmes ont fait exception et sont arrivées à bénéficier de l'accompagnement malgré les us et coutumes rétrogrades. Agnès SADIKI fut candidate à la députation provinciale dans la circonscription électorale de Mwenga aux élections de 2018.

Elle est une femme qui a beaucoup évolué dès l'école primaire et s'est beaucoup distinguée dans la société. Elle est arrivée à surmonter les barrières coutumières à cause de son courage et sa détermination au regard de sa communauté. Elle indique qu'elle a été accompagnée par les chefs de sa tribu qui voulaient voir cette femme déterminée à aller de l'avant, les représenter au niveau de l'assemblée provinciale.

Mais, quelques raisons lui poussent à dire que plusieurs femmes sont bloquées par les cultures et cela ne leur permet pas d'avancer. Depuis la base c.à.d. la famille, l'école et l'église, l'on a consigné la femme à des tâches de protocole et non de prise de décision. Les femmes ne sont pas aussi impliquées dans le système actuel pour accéder à ce poste et je peux dire également que beaucoup de femmes ne sont pas courageuses et ne sont pas préparées à se faire diriger par les autres femmes.

L'accès des femmes aux instances de prise de décision reste d'une importance capitale pour rompre avec les coutumes négatives qui pensent que la femme ne doit pas diriger. « Quand la femme accède au poste de prise de décision, elle dévient un modèle pour les générations actuelles et qui auront tendance à l'imiter. ».

De ce qui précède, les questions suivantes ont retenu notre attention à savoir :

1. Les femmes sont-elles considérées au même titre que les hommes au niveau de la province du Sud-Kivu ?
2. Quelle importance accorde-t-on à la participation de la femme dans la gestion de la chose publique au Sud-Kivu ?
3. Quelles stratégies peut-on adopter pour accéder à un équilibre de dignité entre l'homme et la femme au Sud-Kivu ?

3.2. Hypothèses de recherche

Une hypothèse étant une réponse provisoire à la question de la problématique, ainsi les hypothèses suivantes ont été émises :

1. Les femmes, ne sont pas considérées au même titre que les hommes dans la province du Sud-Kivu, ceci serait dû aux coutumes rétrogrades selon lesquelles la femme ne peut pas diriger ou être consultée.
2. La considération donnée à la femme au sein de la Province du Sud-Kivu n'est pas satisfaisante.
3. La conscientisation de la communauté pour une socialisation politique ; la mise en place d'une base des données des femmes compétentes aux postes de prise de décision ; faire impliquer, accompagner et encourager les femmes à accéder aux instances de prise de décision ; ...telles seraient entre autres stratégies à adopter en vue d'une réelle égalité en dignité entre l'homme et la femme.

4. OBJECTIFS

4.1. Objectif Global

L'objectif général de l'étude est de contribuer à la promotion de la participation de femme aux instances de prise de décision au Sud-Kivu en particulier et en général la RD Congo.

3.2.Objectifs Spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Examiner jusqu'où la participation de femme aux instances de prise de décision constitue une réalité et quels seraient les obstacles éventuels à cette participation ;

- Déterminer le niveau de satisfaisance de la considération de femme au sein des instances de prise de décision de la Province du Sud-Kivu ;
- Proposer une réorientation pour accéder à un équilibre de dignité entre l'homme et la femme au Sud-Kivu.

5. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

5.1. La méthode.

Malgré la présence des textes anciens comme la Bible ou le Coran sur les considérations de Genre, les recherches féministes entant qu'ensemble d'énoncés cohérents et falsifiables sont récentes.

Des années 1970 au cours desquelles les mouvements féministes inspirés des courants marxistes connurent un essor considérable à nos jours, elles se sont imposées à d'autres champs épistémologiques sans pour autant s'imposer comme discipline autonome avec ses théories, ses paradigmes et ses méthodes. Cette démarche nous plonge dans le courant marxiste classique afin d'atteindre l'explication de notre objet d'étude.

Notre choix sur la démarche (méthode) dialectique matérialiste est fondé sur l'obligation de procéder par l'analyse et l'explication de l'origine de phénomène « invisibilité des femmes au sein des institutions politiques tant au niveau national, provincial qu'urbaine », explorer enfin la nature et le développement de cette invisibilité.

C'est pourquoi certains principes sont, ici, considérés comme des lois que nous avons manipulées pour rendre opérationnelle notre méthode. Il s'agit des lois ci-après :

La loi de la connexion universelle : dans l'explication de la considération de l'approche Genre face aux enjeux du développement intégral ou politique dans un espace limité comme le SK, nous l'avons considéré comme un « tout » qui se tient et qui influe sur les restes d'activités de la société, à savoir : l'économie, la politique, le social, la diplomatie, l'histoire, etc. Le Sud-Kivu a connu une histoire qui a motivé les citoyens de sexe masculin à considérer les femmes comme des êtres de seconde nature.

La loi du développement incessant : toutes les matières qui s'entrechoquent ou qui sont en action réciproque sur la problématique du Genre ne restent jamais où elles sont. Elles sont dans la mobilité et elles subissent des mutations perpétuelles. C'est-ce qui nous a poussé dans ce travail de prendre en compte des explications diachroniques, du fait que dans ce mouvement évolutif, nous avons constitué ou regroupé des informations chronologiques sur l'évolution de la considération du phénomène Genre dans le monde en général, RDC/SK.

La loi de la lutte des contraires : le Genre en tant qu'un objet doté de la réalité sociale n'a pas commencé exactement comme il se présente actuellement. Ainsi, il faut retenir que ce phénomène renferme toujours un élément contradictoire. Dans le cas d'espèce, il sied de l'opposer ici à la variable « Sexe ». Ces deux variables sont en contradiction permanente, mais inséparables entre elles. L'unité de cette contradiction fait en sorte qu'il y a dans la communauté congolaise des sujets disposant des sexes biologiques féminins, mais ils agissent comme des hommes, ils parlent comme des hommes et luttent pour la conquête du pouvoir politique de la même façon que les individus disposant des sexes biologiques masculins. Nous ne pouvons en aucun cas parlé du Genre sans parler effectivement des personnes de sexe féminin ou de sexe masculin.

La loi du changement qualitatif. L'éradication des usages coutumiers qui, au paravent obligeaient, en RDC, les femmes de s'occuper exclusivement des travaux des ménages et l'adoption des instruments juridiques portant sur la promotion et la considération de Genre dans toutes ses dimensions, constituent un avènement d'une révolution mentale sur la question de Genre. A cet effet, l'ordre social établi est remplacé par un nouvel ordre social, que tout congolais en général ou tout habitant du Sud-Kivu en particulier a l'obligation d'intérioriser et d'appliquer. C'est changement qualitatif qui apparaît dans notre champ univers social et qui s'impose à tous. Cette voie méthodologique est à la fois simple et complexe.

5.2. Les techniques de recherche

Pour collecter les données, les traiter et/ou les analyser, nous nous sommes servis des techniques suivantes : la recherche documentaire, l'observation et l'enquête par des interviews, par questionnaire et d'analyse du contenu.

La recherche documentaire: la recherche documentaire a été privilégiée pour faire un état des lieux de la situation des femmes, et mettre en lumière les disparités de Genre qui existent au SK. Cette technique est basée sur les documents, elle nous permettra de découvrir ou de recourir aux documents écrits. En plus, nous pouvons signaler que cette technique nous a servi à recourir aux documents relatifs à notre recherche pour élaborer la revue de la littérature.

L'observation désengagée, la technique documentaire est soutenue par une observation systématique, mais désengagée. Cette dernière nous permet de voir et de décrire sans tenir compte des considérations subjectives de la situation de la femme congolaise dans la vie politique. Notre curiosité était aussi portée sur les diverses activités réalisées par les femmes, la manière dont celles-ci s'engagent à lutter pour la promotion de Genre.

Technique d'interview : elle nous a aidé à recueillir des renseignements nécessaires en prenant contact avec quelques dirigeants et citoyens du SK. Cette technique nous a permis en tant que congolais, à récolter les informations sur la participation de la femme à l'instance de prise de décision.

La technique d'enquête par questionnaire, nous a permis de contacter les différents sujets par rapport à notre problème en étude. Est un ensemble des questions posées oralement ou par écrit». Cette technique a une très grande importance parce qu'elle recueille des opinions et des commentaires des personnes interrogées et elle a permis de collecter des données relatives à la compréhension et à l'explication de notre objet de travail.

L'échantillonnage aléatoire simple, tous les échantillons possibles de même taille ont la même probabilité d'être choisis et tous les éléments de la population ont une chance égale de faire partie de l'échantillon. Les conditions particulières à appliquer pour un tel type d'échantillonnage sont l'extraction doit se faire réellement au hasard: il ne faut pas confondre "au hasard" et "n'importe comment".

L'extraction des éléments pour l'échantillon ne doit avoir qu'une influence négligeable sur la composition de la population. L'extraction d'un individu ne doit pas avoir d'influence sur les chances d'extraction d'un autre ; Pour prélever un échantillon, le chercheur peut utiliser l'une ou l'autre des méthodes suivantes : la méthode de l'urne, la méthode du point aléatoire ou la

méthode des chiffres au hasard. Nous avons pris un échantillon de 90 sujets qui nous a répondu favorable.

Technique d'analyse de contenu : a aidé à critiquer et d'interpréter les données reçues des premières techniques aux fins de les rendre vérifiables donc scientifique. Par ce que les premières techniques ont servi lors de la récolte des informations ou des données.

6. DELIMITATION DE LA RECHERCHE

Par crainte de tomber dans les généralités dépourvues de tout caractère scientifique et doter à notre objet d'étude tout son caractère évasif, afin de présenter aux lecteurs une production scientifique précise, nous avons jugé de délimiter notre recherche dans le temps, dans l'espace et sur le plan typologique. Par rapport au temps notre travail couvre la période de 2019 à 2023. Cette étude couvre la Province du Sud-Kivu comme champ d'investigation scientifique. Enfin, sur le plan typologique notre recherche s'inscrit dans le domaine de la sociologie de développement durable.

7. ECONOMIE DE LA RECHERCHE

Outre l'introduction et la conclusion, notre recherche est subdivisée en cinq chapitres : la première porte sur les considérations générales et revue de la littérature. La deuxième sur la présentation du cadre d'étude. La troisième sur la participation politique de la femme. La quatrième porte sur la présentation, analyse et interprétation des résultats d'enquête et la cinquième portera sur l'axe stratégique pour renforcer les leaderships féminins dans la prise de décision au sein des instances du Sud-Kivu.

8. DIFFICULTES RENCONTREES

Toute élaboration d'un travail scientifique suscite toujours des difficultés de tout ordre. Nous nous sommes heurtés aux difficultés d'ordre temporel et matériel. Sur le plan temporel, il n'a pas été facile de combiner les recherches avec les cours. Sur le plan matériel, les vas et viens des bibliothèques et les périples de la vie nous coûtaient énormément en frais de transport.

Le manque de confiance de la part de nos enquêtés, les conditions nous imposées par nos enquêtés pour avoir leur attention et leur réserve vis à vis de nos questions.

Pour surmonter ces difficultés, on a eu à les aborder en leur donnant un petit rien pour le motiver et nous donner quelques minutes d'échange enfin de donner le questionnaire.

CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES ET REVUE DE LA LITTERATURE

I.1. Définition de concepts

I.1.1.Participation

Le concept de participation, quoique déjà ancien, continue d'inspirer de nombreux textes de lois ainsi qu'une abondante littérature scientifique, particulièrement, dans le domaine des politiques sociales et urbaines. L'hypothèse présentée ici est qu'au-delà des différences d'interprétations, son usage récurrent s'explique parce qu'il désigne une ou plutôt, des manières possibles de mettre en œuvre l'idéal démocratique et le principe d'égalité des citoyens, en insistant sur l'impératif que les « gens d'en bas » puissent peser sur les décisions qui les concernent (INSEER, 2023).

Notons qu'il existe différentes sortes de participation :

La participation de fait qui tire son origine de la tradition (groupe d'âge, de métier, groupe familial, de religion, etc.). Cette participation est non volontaire, elle est de fait. Elle renforce les traditions ;

La participation volontaire ou consciente est une création du groupe par les participants eux-mêmes et sans recours à des animateurs extérieurs. Dans ce cas, le groupe se donne lui-même son organisation (syndicat, coopérative, partis politiques, etc.). Cette participation est volontaire, elle satisfait des besoins nouveaux (Bresson, 2004).

La participation spontanée est une création du groupe par les participants eux-mêmes. Ce type de participation se fait à l'intérieur de groupe fluide, fluctuant et sans organisation. Les membres sont entièrement des volontaires et aucun ne possède de fonction sociale apparente ; La participation provoquée, résulte d'une création du groupe par des animateurs extérieurs dans le cadre des projets communautaires. Ce type de participation est provoqué et suscité. Les membres adoptent des comportements jugés désirables ;

La participation politique désigne l'ensemble des activités d'ordre politique que peuvent avoir les individus au sein d'une société. Idéalement, elle renvoie à l'exercice d'une

citoyenneté dynamique et réfléchi, mais une infime partie se mobilise activement pour la politique. Cette faible participation s'explique par le coût inhérent à la mobilisation, coût en temps, mais aussi coût en termes d'information, car la participation nécessite une compréhension de ses enjeux.

La participation imposée, découle de la création du groupe par des animateurs ou des autorités. Habituellement, les membres eux-mêmes s'imposent des normes impératives de comportement. Cette participation est obligatoire et celle-ci est indispensable au fonctionnement du groupe.

La participation intelligente, dérive du mérite qui sous-tend le principe de considération, du respect et de récompense par rapport aux efforts fournis ou obstacles surmontés. Elle est la résultante des énergies endogènes qui poussent les gens à agir de manière consciente (volontaire), mais va au-delà de la volonté pour atteindre le pragmatisme et le réalisme.

Dans ce travail, c'est la participation intelligente qui fera l'objet d'étude, les faits par rapport à la participation des femmes dans la prise de décision au sein de la Province du Sud-Kivu. Grâce à ce type de participation elles vont désormais commencer à prendre conscience de leur état et potentialités dont elles disposent et mener ainsi une lutte intelligible vis-à-vis des défis sociaux qu'elles doivent relever. Elles vont être des pionnières de leur destin sous l'impulsion de la détermination et le souci de participer intelligemment dans les efforts de reconstruction post-conflit de leurs communautés à la base.

- **Instance** : Organisme, bureau qui exerce un pouvoir de décision, d'autorité : Les plus hautes instances d'un parti (LAROUSSE, 2022).
- **Décision** : Action de décider après délibération ; acte par lequel une autorité prend parti après examen : Décision judiciaire. En outre, c'est un acte par lequel quelqu'un opte pour une solution, décide quelque chose ; résolution, choix : C'est une sage décision (ENCART, 2009).
- **Prise de décision** : c'est l'action de donner son point de vue par rapport à un problème ou une réalisation (LAROUSSE, 2022).
- **Pouvoir politique** : Le pouvoir politique est un type de pouvoir qu'une personne ou un groupe de personnes exerce dans une société. Ce pouvoir peut être associé avec la

souveraineté, soit le pouvoir de fixer les règles qui s'appliquent à la population sur un territoire donné (BAILLARGEON, 2004).

- **Assemblée provincial** : Les assemblées provinciales sont des institutions créées à la fin de l'Ancien Régime. Ces assemblées consultatives, dotées de prérogatives financières et administratives qui relevaient jusqu'alors des intendants, sont établies dans les pays d'élection à l'échelle des généralités ayant pour but d'associer les notables aux administrations locales. Elles sont distinctes des États provinciaux mais se veulent leur équivalent dans les pays d'élection, bien que leur composition soit différente (LEGAY, 2004).
- **Gouvernement** : Un gouvernement est une institution politique qui exerce le pouvoir exécutif du pays, mais dans certains contextes, c'est l'ensemble des institutions qui ont un pouvoir. Dans un régime parlementaire, le gouvernement est responsable politiquement devant le parlement ; dans un régime présidentiel, le gouvernement n'est responsable que devant le chef de l'État. Le gouvernement décide et entreprend les actions nécessaires à la conduite de l'État (MATHIAS, 2009).

I.2. Revue théorique

I.2.1. Littérature sur le genre

Le genre est un concept basé sur les stéréotypes de comportements des hommes et des femmes qui sont le fait de la société et de la politique. Pour mieux comprendre le genre il faut faire une analogie avec le sexe. Le sexe est un ensemble des caractères qui permettent de distinguer chez la plupart des êtres vivants le mâle et la femelle.

Donc, le sexe est biologique, inné alors que le genre est construit : choisir un perspectif genre, c'est faire une distinction entre ce qui est naturel, biologique et ce qui est culturellement bâti. Le tableau suivant illustre bien cette situation

Tableau 1: Situation de la Femme

Sexe	Genre
⊕ Universel	– Varie avec les cultures
⊕ Biologiquement déterminé	– Entièrement appris socialement
⊕ Permanent	– Dynamique (change avec le temps)
	– Influencé par les facteurs socio-économiques

Source : conférence tenue au Caire en 1994

Le terme genre est utilisé pour désigner les aspects légaux des différences entre les hommes et les femmes du fait de leur socialisation

❖ Compréhension de l'égalité de sexe

Le mouvement « *genre et développement* » est apparu dans les années 1980 jusqu'alors avec l'IFD, l'idée dominante des programmes pour le développement des femmes était l'accroissement de leur efficacité.

En effet, on croyait que les projets de développement deviendrait plus efficiente soit en réduisant la charge reproductive des femmes, soit en augmentant leur efficacité, les femmes étaient surtout des moyen pour atteindre le développement.

Il ressort de ces observations que les projets de développement des femmes n'avaient pas réussies à améliorer leurs conditions car elles étaient perçues en termes de sexe, c'est-à-dire en fonction de leur état des femmes.

De ce fait, les femmes étaient systématiquement subordonnées, assignées à des rôles secondaires ou inférieurs à ceux des hommes et leur besoin était pris en compte isolement du contexte général. L'évolution des réflexions sur le développement des femmes font parties intégrante des sociétés et qu'un développement durable nécessite une participation égale et pleine des hommes et des femmes.

L'inégalité des rapports entre les hommes et les femmes fait donc partie intégrante de la problématique du développement. L'égalité des sexes était à la base de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (Cette conférence s'était tenue au Caire, 1994) et la quatrième conférence mondiale sur la femme tenue à Bienjing en 1995.

A partir de là, beaucoup de projets de développement mettent d'accent sur l'amélioration de l'égalité des sexes. La théorie du genre qui s'orientait initialement vers l'amélioration qualitative du statut de la femme, s'est élargi et englobe les rôles des femmes et des hommes, leurs relations, leurs besoins et leurs intérêts.

Aux rangs les plus élevés des structures décisionnelles nationales et internationales, la représentation féminine n'a pas connu d'évolution majeure depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Dans les parlements nationaux, les femmes sont toujours minoritaires, leur représentation est estimée à 13% au niveau mondial, et ce bien que l'électorat de la plupart des pays soit majoritairement féminin.

Au niveau international, on trouve de plus en plus de femmes aux postes de représentantes permanentes auprès du Siège new-yorkais de l'Organisation des Nations Unies. Elles étaient 12, en avril 2000, contre 7, en janvier 1994.

Le système des Nations Unies dans son ensemble s'est efforcé d'élever le nombre de femmes aux postes de décision à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Bien que des progrès aient été réalisés pour améliorer la présence féminine au sein des plus hauts postes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'objectif de 50 % de femmes en l'an 2000 n'a pas été atteint. Les statistiques relatives au statut des femmes au sein du Secrétariat continuent, néanmoins, de refléter des progrès lents, mais réguliers.

Depuis le 1er janvier 1999, le pourcentage de femmes aux postes soumis à la répartition géographique est passé de 37,7 à 38,6. Bien que la représentation des femmes en général connaisse une amélioration lente, des progrès ont été réalisés du point de vue de la représentation des femmes aux postes les plus hauts. Depuis la publication du Plan d'action stratégique du Secrétaire général pour l'amélioration du statut des femmes au sein du Secrétariat (1995-2000), le pourcentage de femmes aux postes de vice-directrices et à des postes supérieurs est passé de 15,1 à 29,7.

La question de la place et du rôle des femmes dans la vie politique et sociale de leur pays est au cœur des débats actuels sur le développement. Il a maintes fois été prouvé que la participation des hommes et des femmes à la vie politique et publique, est une condition nécessaire de la croissance économique et du progrès social. Toutefois, force est de constater que dans de nombreux pays du monde, les femmes ne s'impliquent pas autant que les hommes dans la vie politique, économique et sociale de leurs communautés. Elles ne disposent que d'un accès limité à l'éducation, aux ressources économiques et naturelles ainsi qu'aux sphères du pouvoir (CATHERINE, et al., 2012).

❖ Progrès et contraintes majeures à l'application du genre en RDC

De nombreuses avancées ont été réalisées en RDC, notamment l'adoption et l'institutionnalisation dans la constitution de la 3ème république du principe de parité homme/femme et la promulgation de la loi sur les violences sexuelles, sans oublier la mise en œuvre par le ministère du genre, de la familiale et de l'enfant, du processus d'élaboration d'un plan d'action national sur la résolution 1325 du conseil de sécurité des nations unies.

Malgré des contraintes persistantes à l'application du genre dans le pays à savoir : la pauvreté, les coutumes et traditions, le modernisme, les religions, l'analphabétisme, l'insuffisance de l'instruction, les lois, les systèmes éducatifs, les préjugés, les mentalités, la femme elle-même, l'homme et les gouvernants, l'on note bien de progrès.

Selon une étude d'un chercheur, André RUKATA (dont des extraits ont été publiés sur internet en 2007), les plus importants progrès à signaler est le réveil de la conscience collective à tous les échelons nationaux et dans la quasi-totalité des couches sociales sur la question du genre au sein de la communauté congolaise. D'autres progrès énumérés par l'auteur sont : l'existence des lois qui éliminent toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme bien qu'il reste encore beaucoup à faire, surtout au niveau de leur application ; le renouveau dans les religions chrétiennes plaidant pour la femme comme partenaire de l'homme(...)

Au niveau de la coutume : « *on observe de plus en plus une marginalisation de pouvoirs coutumiers et l'émergence de la modernité libératrice avec le tri des valeurs positives au bénéfice de la société.* » (Journée internationale du 8 mars : « investir dans les femmes et les filles », 2006).

En plus des facteurs susmentionnés au point précédent, un autre facteur important s'ajoute sur la liste : le facteur géographique. Cette catégorie de facteurs est plus importante dans l'analyse scientifique. Ces facteurs permettent de circonscrire le phénomène étudié et où à appliquer dans un milieu bien déterminé. Cela paraît d'une telle primeur en raison de la répartition et de l'occupation naturelle inégale ou disproportionnées, aléatoires ou sélective. Aussi vrai que le levant s'éloigne du couchant que le nord est différent du Sud.

Que l'on s'éloigne ou l'on se rapproche en altitude et les comportements sociaux des habitants. Elle définit, en effet, les besoins et les priorités de chaque région, détermine les comportements, attitudes et pratiques sociaux, culturels, historiques, psychologiques et même politique qui établissent de manière aussi évidente que possible la trace d'une civilisation y compris les relations entre les hommes et les femmes.

En définitive chaque société produit ses propres chemins culturels, historiques et sociaux...en fonction de sa géographie. Ce qui est besoin au Sud peut ne pas l'être au nord et inversement. C'est pourquoi chaque société doit avoir ses propres priorités en fonction de sa propre situation et de ses propres besoins auxquels elle apporte satisfaction au moment où il lui convient le mieux. C'est pourquoi importer un modèle sociétal crée plus des problèmes qu'elle n'apporte des solutions.

Si l'assistance du nord est sans effet notable, voir inutile, si elle ne s'intègre pas dans de système institutionnel national ou local capable de définir des priorités et des projets réalistes et opérationnels (BANQUE MONDIALE, 1984), on le comprend bien le danger d'une imitation burlesque de ce modèle sociétal : l'aliénation complète de la société copiste qui plonge dans une dépendance inéluctable par rapport à l'original.

La prud'homie l'a bien démontré sous plusieurs rapports. Il en est de même pour le « genre » et pour être plus correct, ce problème n'est plus un danger qui guette nos sociétés, elle est une évidente réalité. Il n'y a plus moyen de retourner à notre chère authenticité car nous sommes enfermés dans un cercle vicieux. Tout ce que nous pouvons faire, c'est essayer de trouver les voies et moyens pour, soit adapter ce phénomène à notre culture avec ses pamoisons, soit nous adapter à la mode.

CHAPITRE. II. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

La présentation de la Province du Sud-Kivu, notre milieu d'étude comprend les informations contenues dans les sections ci-après : La situation physique de la Province avec les principales caractéristiques dont la superficie, le climat, l'hydrographie, le sol, la végétation, etc.

La situation administrative et politique de la province : organisation administrative, environnement politique, impact des guerres ; La situation socio- culturelle : les statistiques démographiques, la structure de la société, les principaux groupes ethniques, les minorités ethniques, les groupes vulnérables, la variable genre ; Les états de lieux sectoriels : éducation, santé, agriculture, élevage, pêche, habitat, eau, énergie électrique, exploitation minière, exploitation forestière, transports (route, aéroport, port et voies navigables, chemin de fer) ; communication ; Les principaux **problèmes** de développement ou les contraintes majeures (BECK, 2003).

II.1. PRESENTATION DE LA PROVINCE DU SUD-KIVU

II.1.1. Localisation

La province du Sud-Kivu à une superficie de 69.130 Km² et sa population s'élevait à 3.028.000 habitants en 1997, elle est estimée actuellement à 3.500.000 habitants, soit une densité moyenne de 50,6 habitants par Km² (KIVU AVENIR, 2023).

Le Sud-Kivu est situé à l'Est de la République Démocratique du Congo, approximativement entre 1° 36' de latitude sud et 5° de latitude sud d'une part et 26°47' de longitude Est et 29°20' de longitude Est d'autre part. La province est limitée à l'Est par la République du Rwanda dont elle est séparée par la rivière Ruzizi et le lac Kivu, le Burundi, la Tanzanie, séparés du Sud-Kivu par le lac Tanganyika, au Sud-Est, on a la province du Katanga, au Sud, à l'Ouest et au Nord-Ouest la Province du Maniema, au Nord, la Province du Nord-Kivu (MAIRE DE BUKAVU, 2020).

II.1.2. Relief

La frontière orientale du Sud-Kivu correspond au Rift Valley Occidental, dans ce fossé d'effondrement logent les lacs Kivu et Tanganyika.

Quant aux terrains qu'on y trouve, ils peuvent être groupés en deux ensembles principaux : les terrains du socle et les terrains volcaniques, auxquels il faut ajouter un troisième ensemble : les terrains de couverture que l'on trouve au fond des lacs Kivu, Tanganyika, ainsi que dans la plaine de la Ruzizi.

Le socle réunit tous les terrains antérieurs au carbonifère moyen et couvre pratiquement tout l'Ouest et le Centre de la province, plus de 70 % de l'étendue de la province. Ces terrains anciens sont riches en minerais : de cassitérite, l'or, le colombo-tantalite, le wolframite etc. minerais exploités depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.

Les environs de la ville de Bukavu sont des régions volcaniques où l'on rencontre des roches basaltiques, voire des laves anciennes vers INERA MULUNGU.

D'ailleurs le Mont Kahuzi est un volcan éteint. Quant au relief, il est très varié. L'Est très montagneux s'oppose au Centre et à l'Ouest de la province où l'on rencontre respectivement des hauts plateaux et des bas plateaux. Cette diversité physique est l'origine de l'appellation du Kivu montagneux à l'Est et qui diffère des contrées occidentales moins élevées.

Le haut relief de l'Est est sans doute la prolongation de la chaîne de Mitumba excédant parfois 3.000 mètres d'altitude. Toutefois, un bas-relief s'observe dans la plaine de la Ruzizi depuis Uvira jusqu'à Kamanyola.

II.1.3. Climat et végétation

Les facteurs principaux qui déterminent les climats du Sud-Kivu sont la latitude et l'altitude. Le Kivu montagneux, c'est-à-dire l'Est de la province jouit d'un climat de montagne aux températures douces où la saison sèche dure 3 à 4 mois de juin à septembre. A titre d'exemple Bukavu et Goma connaissent une température moyenne annuelle de 19°C, quant aux hauts plateaux de Minembwe, Mulenge, Kalonge et les montagnes de Kahuzi-Biega sont encore

plus frais. Dans ces contrées poussent une végétation montagnarde étagée et à prédominance herbeuse.

Par contre, le centre et surtout l'Ouest du Sud-Kivu, en particulier les territoires de Shabunda et celui de Mwenga connaissent un climat équatorial, domaine de la forêt dense équatoriale, car il y pleut abondamment et presque toute l'année.

Cependant la plaine de la Ruzizi connaît un micro-climat, un climat tropical à tendance sèche et où les pluies sont quelque peu faibles (± 1.000 mm/an), la végétation étant une savane herbeuse à épines parsemée des cactuscierges. C'est ainsi que la riche flore du Sud-Kivu héberge l'un de meilleurs parcs du monde, celui de Kahuzi-Biega où l'on rencontre les gorilles démontage et une luxuriante forêt des bambous.

II. 1.4. Hydrographie

Elle est abondante. On y rencontre deux lacs de montagne ; le lac Kivu (1.470 m). Il est le plus profond de l'Afrique et le 2^e du monde après le lac Baïkal (1.741 m) et le lac Tanganyika (773 m) et qui sont reliés par la rivière Ruzizi. Le lac Tanganyika est très poissonneux. Quant au lac Kivu, il est très peu poissonneux suite à la présence des gaz carbonique et méthane. Les cours d'eau du Sud-Kivu appartiennent au bassin hydrographique du fleuve Congo. La plupart de ces cours d'eau prennent leur source dans les montagnes de l'Est et coulent pour la plupart vers l'Ouest où ils débouchent dans le fleuve Lualaba, d'autres se jettent dans les lacs.

II.1.5. Pluviométrie

Les territoires de Kabare, Walungu, Kalehe, Idjwi et la ville de Bukavu connaissent deux saisons : la saison sèche qui dure 3 mois de Juin à Septembre et la saison de pluie qui dure 9 mois.

La saison sèche connaît une température élevée et une rareté de pluies durant toute cette période. C'est à ce moment qu'on cultive les endroits marécageux.

La saison de pluie connaît une forte précipitation mais ce dernier temps avec l'abattage désordonné des arbres, la destruction de l'environnement et la surpopulation fait que la pluie devient de plus en plus rare.

Dans les territoires forestiers comme Fizi, Mwenga et Shabunda situés à l'entrée de la forêt équatoriale, il pleut abondamment toute l'année. Quant au territoire d'Uvira à part les hauts plateaux, la pluie commence à s'y faire aussi rare et la température augmente de plus en plus à cause de la concentration de la population entraînant la destruction de l'environnement.

II.1.6. Sols

A Kabare, Idjwi et Walungu, le sol est argileux et de plus en plus pauvre à cause des érosions et de la surpopulation. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de conflits de terre dans ce territoire et l'élevage diminue sensiblement par manque de pâturages. A Idjwi le sol est encore riche pour l'agriculture mais le problème de surpopulation rend de plus en plus les espaces cultivables rares, le sol y est aussi argileux.

A Kalehe, il y a aussi un sol argileux et riche à cause surtout de sa proximité avec la forêt. On y rencontre quelques gisements d'or.

Les territoires de Shabunda, Mwenga et Fizi ont un sol sablonneux très riche pour l'agriculture et contenant d'importantes richesses minières (or, cassitérite, Coltan...) Le territoire d'Uvira a aussi un sol sablonneux favorable à la culture du Rizet du Coton. Ses hauts plateaux avec son climat très doux sont plutôt favorables à l'élevage.

II.2. SITUATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

II. 2.1. Subdivision administrative

La ville de Bukavu, située au Sud du lac Kivu est le chef-lieu de la Province du Sud-Kivu. A part sa fonction politico-administrative, Bukavu est également une ville commerciale, industrielle, touristique, religieuse et intellectuelle la plus importante de la Province. Sa population qui avoisine un million d'habitants, connaît un fort exode rural accentué surtout par les troubles politiques dues aux rébellions dans le pays depuis 1996. Le Sud-Kivu est

l'une des trois provinces issues de l'ancien Kivu et n'a donc pas des districts comme le Nord-Kivu et le Maniema.

La province est divisée en 8 territoires ruraux ainsi que 3 communes. Chaque territoire est divisé en collectivités et chaque collectivité en groupements. Ce dernier est enfin divisé en localités ou villages. Il est à noter que le Territoire de Shabunda à lui seul occupe 36 % de la superficie de la Province du Sud-Kivu, à peu près l'équivalent du Rwanda (26.338 Km²).

II. 2.2. Organisation administrative

A l'instar des provinces du pays, le Gouverneur de Province est assisté par un Vice-Gouverneur dont il est chargé de l'Administration, de la Politique, l'Economie, Finances et Développement de la Province.

La Mairie de Bukavu, la seule ville de la Province est gérée par un Maire assisté de deux Vice- Maires.

A la tête de chaque territoire, il y a un Administrateur du Territoire et deux Administrateurs du Territoire Assistants. Compte tenu de l'immensité des territoires le gouvernement central a créé des postes d'encadrement administratif dirigés par des administrateurs de territoires assistants résidents ou par les chefs de postes d'encadrement administratif. C'est dans le but de rapprocher les gouvernants des gouvernés.

A côté de l'autorité administrative, il y a les autorités coutumières. Ainsi à la tête de chaque collectivité, il y a un chef de collectivité communément appelé Mwami (roi). Celui-ci est le garant de la coutume et la succession à la tête de la collectivité se fait de père en fils. Bien que travaillant avec l'autorité administrative, les chefs coutumiers ont une certaine indépendance vis-à-vis d'elle.

A la tête de chaque groupement, il y a un chef de groupement souvent issu de la famille royale directement ou indirectement. Chaque groupement est formé de plusieurs villages avec à sa tête un chef du village nommé et révoqué par le chef de groupement après avis du chef de collectivité. Sous la 2^e République les villages ont été organisés en d'autres sous groupements appelés Nyumba kumi (10 maisons). Le but de cette organisation était d'imprégner toute la

population de l'idéologie du MPR et du Mobutisme. Au Sud-Kivu toutes les collectivités sont des collectivités-chefferies.

Les autorités coutumières sont donc très respectées considérées comme garant du pouvoir et de la coutume. Elles sont souvent plus écoutées que l'autorité politico-administrative.

Le Directeur de Province chapeaute toute l'Administration Publique et spécialement les 31 Divisions Provinciales fonctionnelles dans le Sud- Kivu. Il s'agit des Divisions suivantes.

II. 2.4. Environnement politique

La Province du Sud- Kivu connaît un environnement politique instable depuis l'arrivée des réfugiés Rwandais en 1994 et la prise du pouvoir au Rwanda par le FPR. Les événements du Burundi voisin ne manquent pas d'affecter l'environnement politique, social et même économique depuis l'assassinat du Président NDADAYE. Vient ensuite, la guerre de l'AFDL en 1996 suivie de celle du RCD en 1998 et enfin les récents événements de Mai-Juin 2004 à Bukavu.

La gestion politique de la Province devient difficile. Chaque autorité gère son coin au bénéfice de son appartenance politique ou ethnique selon le cas.

Toutes les guerres dites de libération partent donc du Sud-Kivu. Ainsi certains compatriotes dits « Maï-Maï » ont pris également les armes pour défendre l'intégrité territoriale. Malheureusement quelques-uns, sans discipline, sèment de la désolation partout où ils passent.

Les « Interahamwa » qui règnent en maître dans certaines contrées ne sont pas inquiétés et font ce qu'ils veulent. C'est ainsi que la population du Sud-Kivu ne se retrouve plus dans ses dirigeants.

II.2.5. Impacts des guerres et autres conflits armés

Les guerres à répétition qu'a connu la Province du Sud-Kivu ont provoqué des conséquences néfastes sur tous les secteurs de la vie dont ci-dessous quelques-unes :

L'insécurité généralisée sur toute l'étendue de la Province, provoquée par les menaces incessantes du Rwanda, les bandes armées disséminées dans les Territoires dont les « Interahamwa », les autres rebelles rwandais, les rebelles burundais, les groupes à Laurent NKUNDA, etc.

Recrudescence de la violence, de la haine tribale, des conflits interethniques, de la xénophobie contre les Tutsi. Viols planifiés des femmes, des jeunes filles congolaises comme armes de guerres par les ennemis. Utilisation des enfants de la rue et des autres jeunes comme agents de renseignements des politiciens.

Méfiance presque totale de la population vis-à-vis de la politique et des politiciens, considérés à tort ou à raison comme auteurs de ses malheurs.

2.5.2. Sur le plan psycho-social

Traumatisme de la population et spécialement des femmes et des jeunes filles, victimes de diverses violences dont les viols. Plus de 100 femmes violées dénombrées pendant les conflits armés de Laurent NKUNDA en mai et juin dernier. Une Organisation locale a dénombré 1.807 femmes violées déclarées dans le seul Territoire de Walungu. Difficulté d'accès aux services sociaux de base : éducation, soins de santé primaires, eau potable, etc. Propagation des MST et du VIH/ SIDA à la suite des viols et la prostitution à grande échelle des adolescentes à la recherche des moyens de survie. Recrudescence de certaines épidémies et maladies jadis éradiquées à la suite de l'absence des soins et des conditions misérables de vie. Augmentation des groupes et de nombres des personnes vulnérables dont les enfants de la rue (plus de 1.000 dans la Ville de Bukavu), les veuves, les orphelins, etc.

Surpeuplement de la Ville de Bukavu par les déplacés de certains Territoires fuyant l'insécurité et accroissement de la pauvreté urbaine. Dépravation des mœurs surtout dans les grands centres dont Bukavu et

Uvira.

II.3.5.3. Sur le plan économique

Destruction des infrastructures socio-économiques de base : maisons, routes, ponts, ouvrages d'art, usines... ayant pour conséquence baisse de la production, de la commercialisation, de la circulation des personnes et de leurs biens (VELTZ, 2010). Baisse du niveau des revenus de la population avec toutes les conséquences y afférentes. Pauvreté de masse surtout dans le monde rural où les gens n'ont plus accès aux facteurs de production. Economie de la Province tournée vers l'Est où les opérateurs économiques ont la facilité pour les importations.

II.2. CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

II.2.1. Structure de la société

D'une manière générale la société se structure autour de la tribu. Chaque tribu est liée à sa terre. Le peuple se retrouve donc autour de son chef traditionnel qui est le garant de l'unité et de la coutume. Vient ensuite la famille dont l'institution la plus viable est la famille étendue. Elle joue un rôle économique en tant qu'unité de production et de consommation, mais aussi un rôle social car c'est en son sein que s'expriment les rapports sociaux et l'éducation des enfants (COHEN, 2008).

La base de son organisation sociale est la force de la loi de la fraternité clanique. Ainsi au-delà de la famille étendue il y a le clan comprenant les familles ayant un ancêtre commun. L'unité du clan n'est pas seulement une unité économique et résidentielle comme la famille mais une forte solidarité entre les membres. Au niveau de la Ville de Bukavu et d'Uvira la situation n'est plus la même, les gens gardent l'idée de leur tribu d'origine mais ont tendance à vivre dans l'isolement au sein de leurs familles respectives. Cependant, l'on observe encore une certaine solidarité dans les quartiers populaires comme Kadutu à Bukavu.

II.2.1.1. Organisation économique

A l'intérieur de la Province, l'organisation économique est centrée autour de la terre. Ainsi, le chef est propriétaire, les notables ont leurs terres où ils logent des sujets, les intellectuels et les paysans qui exploitent ces terres. En ville il y a presque 4 classes sociales :

- Les riches considérés comme notables de la ville (commerçants, les travailleurs de grandes sociétés et les ONG). Ils ont leurs maisons propres ;

- Les politiciens ;
- Les agents de l'Etat ;
- Les pauvres (généralement locataires)

II.2.1.2. Principaux Groupes Ethniques

La province du Sud-Kivu est un brassage éthno-culturel très important sur une vague d'une forte tendance à l'union mais entravée par les crises qui ont secoués notre province et les pays voisins pendant ces 10 ans de guerres. Parmi ces ethnies nous pouvons vous citer :

- Les BASHI : en territoire de Walungu, Kabare, Kalehe, Mwenga,
- Les BALEGA : Mwenga, Shabunda,
- Les BAHAVU : Kalehe, Idjwi,
- Les BAVIRA : Uvira,
- Les BAFULERO : Uvira,
- Les BARUNDI : Uvira,
- Les BABEMBE : Fizi,
- Les BANYINDU : Walungu, Mwenga,
- Les BATWA : Kalehe, Idjwi, Kabare

II.2.1.3. Les Minorités ethniques

Le terme « Minorité ethnique » est souvent utilisé en référence au nombre de membres d'une communauté ethnique ou tribale. Nous avons déjà cité les principaux groupes ethniques. Ici on trouve quelques groupuscules qui peuvent occuper quelques villages mais souvent elles se rattachent à l'ethnie majoritaire.

Ainsi on a dans le territoire de Fizi les Babuyu, les Babwari, les Bazobu dans le territoire d'Uvira. Il y a aussi les peuples autochtones vivant dans la forêt (les Batwa ou Pygmées). On les rencontre à Idjwi, Kabare, Kalehe, Mwenga. Enfin il y a les Banyamulenge un peuple tutsi venu du Rwanda qui se classe dans cette catégorie. Ce nom n'existait pas dans la littérature congolaise avant 1960.

En fait dans les hauts plateaux d'Uvira et à Fizi, habite un groupe des pasteurs tutsi venus en petit nombre entre le 17^e et le 18^e siècle. Avec l'arrivée massive de leurs confrères venus du Rwanda en 1959 lors du conflit hutu-tutsi, ils sont venus grossir le nombre et avec le temps

ils ont acheté des terres aux chefs locaux trouvés sur place jusqu'à se constituer en groupe de lobbying (TRIGLITZ, 2009).

Leur nombre exact n'est pas connu car au début de la guerre de l'AFDL, Laurent Désiré Kabila déclarait qu'il avait 30.000 Banyamulenge. Mais dernièrement une des autorités du pays a déclaré qu'il y avait 45.000 réfugiés banyamulenge au Burundi et 30.000 au Rwanda.

D'où est-elle venue l'appellation Banyamulenge ? Jusqu'à l'indépendance de notre pays l'ethnie Banyamulenge n'existait pas au Congo. En 1970, un Député Tutsi du nom de GISARO a parlé pour la première fois du peuple Munyamulenge, Mulenge étant une localité des Bafulero dans le Territoire d'Uvira. Petit à petit, ce peuple fut connu sous cette dénomination. La récupération politicienne qui voudrait faire de lui un peuple minoritaire alors qu'il n'en est pas.

En réalité, ce sont les PYGMEES que nous pouvons considérer comme groupe minoritaire dans la Province du Sud- Kivu.

II.2.2. Sur le plan politique

Le plan politique est symbolisé par l'injustice qui règne entre l'homme et la femme alors que la RDC est membre signataire de la convention sur les droits politiques de la femme adoptée par l'Assemblée Général de l'ONU dans sa résolution 640 (VIII) du 20 décembre 1952 qui dispose à son article 3 que « les femmes auront dans les conditions d'égalité, les mêmes droits que les hommes d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination. Malgré la volonté de rupture avec l'ancienne tradition affichée par le Gouvernement, les femmes sont toujours sous représentées dans les institutions stratégiques de prise des décisions ainsi que les instances de base.

II.2.3. Les inégalités Homme Femme

Les coutumes et les traditions du Sud-Kivu pèsent lourdement sur la promotion de la femme considérée essentiellement comme outil de production agricole. Néanmoins, l'actuel

gouvernement provincial du Sud-Kivu a en son sein 4 femmes ministres sur 10 qu'il compte, soit 40% exigé par la loi.

- **Régime foncier :**

Le régime foncier de la Province du Sud-Kivu s'inscrit dans le cadre général du régime foncier en République Démocratique du Congo (M. FOUCHER, 1991). En effet, ce régime est géré par la Loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 telle que modifiée par la Loi n° 80- 008 du 18 juillet 1980, caractérisée par : Suppression de la propriété foncière individuelle et consécration de la propriété foncière exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat (Article 53 de la loi dite foncière) ; Attribution des droits de jouissance sur le sol aux particuliers. Les droits constituant des droits réels autonomes et non des démembrements de la propriété (foncière) ; Création de ces droits à partir de l'établissement du certificat d'enregistrement qui les rend inattaquables deux ans après ; Suppression de la distinction entre les terres indigènes soumises à la coutume et les terres domaniales régies par le droit écrit ;

Existence d'une distinction entre les terres urbaines et celles rurales. Au-delà de la domanialisations de toutes les terres congolaises, les droits de jouissance régulièrement acquis par les communautés locales (rurales) et exploitées par elles individuellement ou collectivement et ce conformément à la coutume continuent à poser problème.

En effet, la Loi du 20 juillet 1973 à son article 387 prévoit l'intervention d'une Ordonnance Présidentielle qui viendra régler la jouissance des terres rurales. Jusqu'à ce jour, cette Ordonnance n'est pas encore élaborée. La conséquence est que le statut des terres rurales sus-indiquées demeure confus (BOURDIEU, 1980). Et les droits desdites communautés sur les terres qu'elles occupent sont indéterminés. Ce qui rend leurs tenures foncières insécurisées. Elles sont donc exposées à des spoliations des terres.

II.4. PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

La Province du Sud- Kivu est la porte d'entrée de différentes guerres qui frappent injustement notre pays depuis 1996. Elle regorge encore plusieurs bandes armées qui sèment de la désolation à tout moment. Les différences et la présence de toutes ces bandes armées sont les

déterminants de beaucoup de problèmes de développement de la Province. Nous catégorisons ces problèmes par secteur d'activités de la population.

II.4.1. Sur le plan politique et sécuritaire.

L'insécurité règne encore un peu partout dans la Province malgré les efforts de pacification et de réunification du pays. Quelques bandes armées empêchent la population de mener normalement son train de vie et de travailler pour lutter contre sa pauvreté.

La manipulation de la population par certains politiciens en mal repositionnement en s'appuyant sur les tribus ou en servant les intérêts des étrangers. Les tribus sont donc exploitées comme facteur de division et non de développement. Les conflits de pouvoir entre les chefs coutumiers et les chefs des bandes armées (FREMONT, 1976).

La diminution de la production agricole à la suite des guerres et de l'insécurité généralisée surtout dans les milieux ruraux. La province dépend maintenant pour beaucoup de produits des Provinces sœurs du Nord- Kivu et du Katanga. La malnutrition « kwashiorkor » qui frappe sévèrement la population surtout des Territoires de Kabare, Walungu, Idjwi, Kalehe, due essentiellement à sous production et à l'insuffisance de l'éducation nutritionnelle.

Le manque d'intrants agricoles pour la population suffisamment paupérisée par les guerres et parfois en déplacement.

La mauvaise gestion du sol et la surexploitation de la terre dans les territoires à forte densité de la population. Insuffisance de terre cultivable due à la forte concentration de la population dans les grandes agglomérations et dans certains territoires.

La suprématie de la loi minière sur la loi foncière porte un coup dur aux propriétaires des terres dans les zones minières de Mwenga, Shabunda et Fizi. Le travail des champs est laissé essentiellement aux femmes alors que les hommes passent leurs journées à consommer de la boisson alcoolisée.

Carence en produits d'origine animale due au pillage des animaux d'élevage et à la destruction des étangs piscicoles par les bandes armées.

L'insuffisance de produits vétérinaires et le manque d'encadrement des éleveurs sont à la base de la baisse de la production d'élevage. L'insuffisance de pâturage pour les élevages due à la surpopulation, essentiellement dans les Territoires de Walungu et de Kabare.

Le manque d'infrastructures de conservation des produits de pêche et l'ignorance des techniques appropriées de conservation (ORSENNA, 2007).

La précarité de l'état de santé de la population rurale constituant la main d'œuvre la plus importante pour les activités agricoles, de pêche et d'élevage.

La prévalence du VIH/ SIDA devenue plus inquiétante par la présence des militaires étrangers, des réfugiés rwandais et burundais et à la suite des viols perpétrés sur les femmes et les filles.

L'insuffisance de personnel soignant dans les milieux ruraux pendant cette période de conflits armés. La destruction des infrastructures médico-sanitaires et l'absence des produits pharmaceutiques dans le monde rural. Résurgence de certaines maladies hydriques et d'autres jadis éradiquées. Destruction et pillages des infrastructures scolaires et des centres de formation des adultes surtout dans le monde rural. Baisse de la fréquentation des écoles par les jeunes qui se sont enrôlés dans les armés, et par les filles fuyant les viols et autres exactions. La sous qualification des enseignants en place dont la plupart ont quitté le milieu rural fuyant les affres des guerres.

Impraticabilité de la plupart des tronçons routiers à la suite de la dégradation prononcée des routes par des éboulements, des arbustes, par la destruction des ponts,... Erosions dans la Ville de Bukavu et spécialement dans la Commune de Kadutu rendant la circulation très difficile.

Paupérisation généralisée surtout dans les villages où les pauvres ne savent ni produire, ni commercialiser leurs faibles productions.

Dépendance excessive envers les pays voisins de l'Est pour les importations des produits manufacturés et pour certains services de base. Ainsi, ces pays s'enrichissent au détriment de la RDC (CIRIMWAMI, 2011).

CHAPITRE III : LA PARTICIPATION POLITIQUE DE LA FEMME

III.1. Connaissance de la « participation décisionnelle »

A la question de savoir si les femmes qui ont été rencontrées connaissent ce que c'est la participation politique, il ressort des réponses obtenues que toutes les participantes à cette étude ont déjà entendu parler de la participation politique, sauf une qui n'en a jamais entendu parler.

III.2. De la signification de la participation politique

L'étude a cherché à savoir ce que les femmes enquêtées entendent par participation politique. Les réponses obtenues au cours de l'enquête qualitative se présentent comme suite... «La femme doit s'imprégner de la politique, elle doit être à l'écoute, savoir ce qui se passe dans le pays et dans le monde » (FPPI).

« Pour moi, ça signifie qu'il faut s'impliquer en politique. Il ne faut pas dire que la politique n'est pas mon affaire et nous les femmes, nous avons tendance à dire que c'est un domaine réservé aux hommes, que c'est compliqué.

Donc, être active en politique, y participer, veut dire d'abord être informée de ce qui se passe dans son pays, dans son quartier. Il faut savoir s'informer, se documenter et ne pas seulement dire, j'ai entendu à la radio, non.

« La participation politique implique la prise des décisions. C'est tout le monde qui doit participer à la prise des décisions. Il y a maintenant des projets sur la participation politique de la population, on parle de la gouvernance participative, de la gouvernance démocratique, de la participation citoyenne. Donc on veut que ça ne soit pas seulement les instances supérieures, gouvernement et parlement en l'occurrence, qui prennent des décisions à leurs niveaux, mais on veut que ces décisions soient enracinées dans le vécu quotidien de la population.

Pour ce faire, il y a maintenant beaucoup de projets, des ONGs nationales ou internationales qui s'enracinent, qui sensibilisent la population sur leurs droits et devoirs. Après avoir compris ses droits et devoirs, la population devrait dire un mot dans la prise de décision.

Elle peut interpeller le gouvernement, elle peut interpeller le parlement ou toute autre institution impliquée dans la gestion du pays. C'est dans ce sens qu'on parle de la participation citoyenne et si jamais, à travers des actions de plaidoyer, des interpellations, il y a des lois qui tombent, parce qu'elles ne cadrent pas avec les aspirations de la population, il faut qu'elles tombent et soient remplacées par d'autres.

III.3. De l'implication dans la vie politique

Des questions ont été posées aux enquêtées pour évaluer leur implication dans la vie politique. L'objectif était de savoir comment se manifeste concrètement la participation politique de la femme congolaise. Le tableau ci-dessous résume les réponses des femmes enquêtées.

Ces éléments s'appliquent plutôt aux femmes qui sont membres des partis politiques. A propos de la participation des marches et d'autres formes de revendications politiques, une femme rencontrée lors de l'enquête qualitative raconte...

« Oui, c'est ça ma lutte. J'ai commencé cette lutte quand j'étais encore au campus de l'université, avec le multipartisme quand le feu président Mobutu a déclaré la fin du parti unique et a ouvert la voie au multipartisme. Mon premier parti politique c'est l'UDPS. J'étais membre de l'UDPS et on a été bien formé, on a participé à beaucoup d'activités de revendications sur le multipartisme, les élections, le départ du régime, etc.

Et puis, à un moment donné, on a fermé l'université et on a chômé pendant 2 ans. Puis on a repris les cours. La fermeture des universités, c'était à la suite des troubles qui ont eu lieu à l'Université de Lubumbashi. Il y a eu contamination avec toutes les autres universités du pays, alors le gouvernement a pris la décision de fermer les universités. Et nous avons chômé pendant 2 ans. C'était quand même des moments difficiles pour nous les jeunes filles de rester comme ça en famille pendant 2 ans.

Lorsqu'on a repris les enseignements, il y a eu beaucoup de cas de défections, et beaucoup de filles ont abandonné les études pour raison de mariage. Mais on a eu peut-être les privilèges de poursuivre les cours et de terminer la licence, parce qu'en ce moment-là, j'étais en 1ère licence quand on est entrée en chômage. On devrait en principe terminer en 1992 et avec les deux années de retard, on a terminé en 1994.

En ce qui concerne les femmes qui ne sont membres d'un parti politique, les trois principaux types de participation politique sont, en ordre utile:

- ❖ Le fait de suivre des débats sur la politique dans les médias ;
- ❖ Le fait d'organiser des conférences-débats sur la situation politique du pays; et le fait de participer à un débat politique et d'être candidate à des élections.

On retiendra donc que l'implication en politique de la femme congolaise qui n'est pas membre d'un parti politique se manifeste surtout dans le fait de suivre des débats dans les médias (73,5%).

La participation sous forme d'initier une marche, ou une pétition, ou une opération « ville morte », est plutôt très faible car dans aucun de ces cas elle concerne plus de 15% des femmes. On observe que le fait d'être candidate à une élection est la troisième forme de participation politique, tout comme c'est le cas pour les femmes qui sont membres d'un parti politique. Il s'agit vraisemblablement d'élection à des instances politico - administratives ; ce qui confirme l'argument avancé ci-haut selon lequel les organisations de la société civile servent aussi de tremplin pour assumer les fonctions politiques. A ce sujet, une femme qui n'est pas membre d'un parti politique rencontrée dans l'enquête qualitative raconte...

« Faire l'activité politique dans le sens politicien, non. Mais je peux dire que la société civile fait aussi de la politique, quand elle élabore les projets des lois, fait les plaidoyers pour ou contre une décision, plaide pour l'amélioration des conditions de vie de la communauté, c'est aussi de la politique. Personnellement, quand on parle de la politique, au sens de participer à une réunion d'un parti politique, ou de la majorité politique, là, je ne suis pas là.

A la question de savoir si les femmes qui ont été rencontrées dans l'enquête qualitative ont participé à une activité politique en 2016, il ressort des réponses obtenues que la quasi-totalité d'entre elles y ait participé, sauf quatre. La première parce qu'elle est active dans la société civile, la deuxième parce qu'elle avait obéi à l'ordre de son défunt mari de ne pas candidater comme député national, la troisième pour n'avoir pas été retenue comme candidate par la CENI, et la dernière parce qu'elle n'était pas encore une activiste politique.

❖ **La participation féminine à la vie politique**

Par participation politique, nous voulons signifier l'acte par lequel le citoyen ou la citoyenne assume et tente d'influencer directement ou indirectement le cours des affaires publiques dans sa cité. Cette participation-là reste émaillée d'embûches et d'innombrables obstacles à la Mairie de Bukavu. Toutefois, malgré ces embûches, apparaissent depuis une décennie, quelques lueurs d'espoir laissant présager d'une émergence féminine sur la scène politique congolaise/Mairie de Bukavu

❖ les obstacles à la participation

Ce sont les contraintes d'ordre socioculturel et politico institutionnel qui se trouve être au fondement de l'éclipse des femmes en politique à la Mairie (MEAD, 1973).

§1 Les contraintes d'ordre socioculturel

Elles sont liées d'une manière générale au statut traditionnel de la femme dans la société Bukavienne et aux considérations religieuses.

1. Le statut traditionnel de la femme

D'ordinaire toute tentative de justification du statut de la femme passe par le système d'éducation reçu par la femme dès sa tendre enfance d'une part et sa situation de dépendance économique d'autre part.

En ce sens l'éducation est plus large que l'instruction, qui est un « *des modes spécifiques de communication à des enfants, disposés en rang dans une salle, des techniques complexes de la vie moderne* ». Margaret Mead souligne particulièrement la dépendance de l'enfant à l'égard de sa tradition (FAIK-NZUKI, 2019).

La division sexuelle des tâches à l'intérieur de la sphère de production et surtout domestique laisse peu de temps à la femme pour investir dans le domaine de l'activité économique.

En effet, comme l'expliquait (DHAVERMAS, 1978), avant la colonisation, la terre était occupée collectivement et la vie agraire était réglée conformément aux coutumes ancestrales. Dans cette société, la vie était fondée sur une solidarité réelle qui assurait la survie de chacun.

A cette époque, la mobilité était faible, car chacun restait à sa place. Ce sont les femmes qui cultivaient les champs, allaient chercher l'eau, faisaient la cuisine. Elles étaient de véritables nourricières de la société. Mais avec l'introduction de la culture de rente, c'est beaucoup plus la main d'œuvre masculine qui était utilisée par le colonisateur. Les femmes ont été privées de l'accès aux sources de revenu car l'exercice d'une activité lucrative était soumis à l'approbation du mari, Gali Ngotté Gata constatera que l'argent porte en lui la cause du déséquilibre socio-économique traditionnel (KONTE, 2015).

Cette privation est la cause principale de leur pauvreté qui ne se résume pas à un manque de ressources matérielles, mais a une privation de pouvoir et de statut social comme le remarque B. Verhaege : « *de tous ces lieux de pouvoir qui peuvent être source de revenu, la femme est exclue ou confinée dans une position inférieure* » (VERHAEGEN, 1992).

La femme est ainsi considérée comme une source de richesse, un objet de la domination et d'exploitation masculine. En sus des considérations socioculturelles, les valeurs religieuses viennent encore militer en défaveur de l'émergence de la femme dans le domaine public.

2. Les considérations religieuses

Toute religion - comme toute idéologie- s'inscrit dans un temps et dans une histoire qu'elle peut modifier sans doute, tout en subissant une influence de l'histoire. Ainsi, les préceptes d'une religion peuvent être contredits par des pratiques qui, elles-mêmes, peuvent ne pas tenir compte de préceptes religieux (COQUERY-VDROVITCH., 1988).

L'histoire des religions - comme l'histoire tout court - est livrée sans défense à ses interprètes et c'est souvent induire des réponses que de poser des questions modernes à une histoire. L'interrogation n'est pas innocente. Ainsi pour prouver - s'agissant des femmes- que le christianisme, l'islam et l'animisme ont joué un rôle négatif et contribué à nourrir un antiféminisme primaire ; il y a l'embarra du choix : pratiques, sermons, décrets, commentaires bibliques et coraniques, mémoires ... etc.

Pourquoi, pratiquement partout et presque toujours, la femme est-elle considérée comme inférieure à l'homme et frappée d'exclusion, de discrimination ou de ségrégation ? Pourquoi mythologies et religions s'entendent-elles pour démontrer que la condition inférieure des

femmes résulte de leur nature, les dieux les ayant créées de manières plus viles que les hommes ?

Esquisser des réponses à ces interrogations, c'est rechercher les fondements de l'exclusion des femmes tant bien chez les islamistes que chez les chrétiens (GATA, 1985).

3. Les transformations culturelles

Dans la mesure où les femmes sont impliquées dans l'infrastructure institutionnelle ou procèdent de règles socialement acceptées et pratiquées par la société, les freins à la progression des femmes en politique sont pour la plupart d'ordre structurel : ainsi en est-il de l'idéologie traditionnelle que ni la politique coloniale ni, ensuite, le système législatif national, n'a supplantée.

Toutefois, eu égard aux mutations qui ont cours dans la société Bukavienne, on note une ouverture d'esprit conduisant à une évolution des représentations que se font les hommes à propos de la femme.

CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETE

Dans ce chapitre, nous allons nous servir des différentes données prélevées sur terrain (enquête) pour dégager les résultats et les analyser. Nous ferons la présentation et déroulement de l'enquête mais le but ultime, dans le courant de ce chapitre, est justement de chercher à répondre aux questions suscitées par cette étude et, par voie de conséquence, procéder à la vérification de nos hypothèses de départ.

IV.1. Présentation de l'enquête

Dans le souci de sonder notre échantillon et recevoir les opinions sur la participation de la femme dans la prise de décision au Sud-Kivu, une enquête par questionnaire a été menée auprès de personnel de l'Assemblée Provinciale et au Gouvernorat du Sud-Kivu.

IV.1.1. Objectifs de l'enquête

D'ordinaire, une fois rassemblées, les données brutes doivent faire l'objet d'un minutieux travail de préparation avant d'être traitées et analysées. De ce fait, rappelons que notre enquête sur terrain avait comme objectifs :

- Chercher à savoir si les femmes sont impliquées dans la prise de décision au sein de ce deux institutions politique de la province ;
- Tenter de lister les facteurs qui favoriseraient son implication au poste de la prise de décision dans les instances publiques au Sud-Kivu;
- Chercher à connaître si les femmes sont toujours consultées lors de la prise de décision au sein de ces deux institutions citées.

II.1.2. Description des variables d'étude

Afin de répondre aux questions soulevées par cette étude et vérifier finalement nos hypothèses de départ, nous comptons observer les interrelations possibles entre nos variables. Tout sujet de recherche, rappelons-le, est une relation au moins entre deux variables unies par un indice de rapport tel que l'indique le schéma ci-dessous :

$$\begin{array}{ccccc} \text{Variable 1} & \rightarrow & \text{Indice de rapport} & \rightarrow & \text{Variable 2} \\ \text{V1} & & \text{Ir} & & \text{V2} \end{array}$$

Dans le cadre de ce travail, nous avons ainsi fait usage des variables suivantes :

- Les variables informatives : le genre, le niveau d'études et la catégorisation des agents.
- La variable indépendante : analyse de l'implication de la femme (V1)
- La variable dépendante : dans la prise de décision (V2)

IV.1.3. Outils d'enquête

Dans le courant de cette étude, nous avons fait appel à plusieurs instruments dont le questionnaire écrit, le téléphone portable, le guide d'entretien et l'observation directe.

IV.2. Présentation de la population d'étude

Une population d'étude est un ensemble limité d'individus ou d'éléments de même espèce observés ensemble ou réunis abstraitement et sur lequel on fait des calculs statistiques. Ainsi, dans le cadre de ce travail, la population de cette étude est constituée des agents du Gouvernorat du Sud-Kivu et les agents de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu.

II.3. Détermination de la taille de l'échantillon

La taille de notre univers d'enquête n'étant pas connue faute du refus de nous communiquer le nombre exact des agents actuels de l'Assemblée ou le Gouvernorat du Sud-Kivu, nous nous sommes choisis un échantillon de 90 agents à enquêter de manière aléatoire et par convenance où nous avons beaucoup plus attiré notre attention à la femme.

IV.3.1. Critères d'inclusion

Est concerné par cette enquête, tout agent de l'Assemblée et Gouvernorat Provincial du Sud-Kivu présent au cours de la période sous examen de cette recherche.

IV.3.2. Critères d'exclusion

N'est pas concerné par cette enquête, tout agent de l'Assemblée et Gouvernorat Provincial du Sud-Kivu absent et/ou en mission au cours de la période sous examen de cette recherche.

IV.3.3. Récolte des données et répartition de protocoles

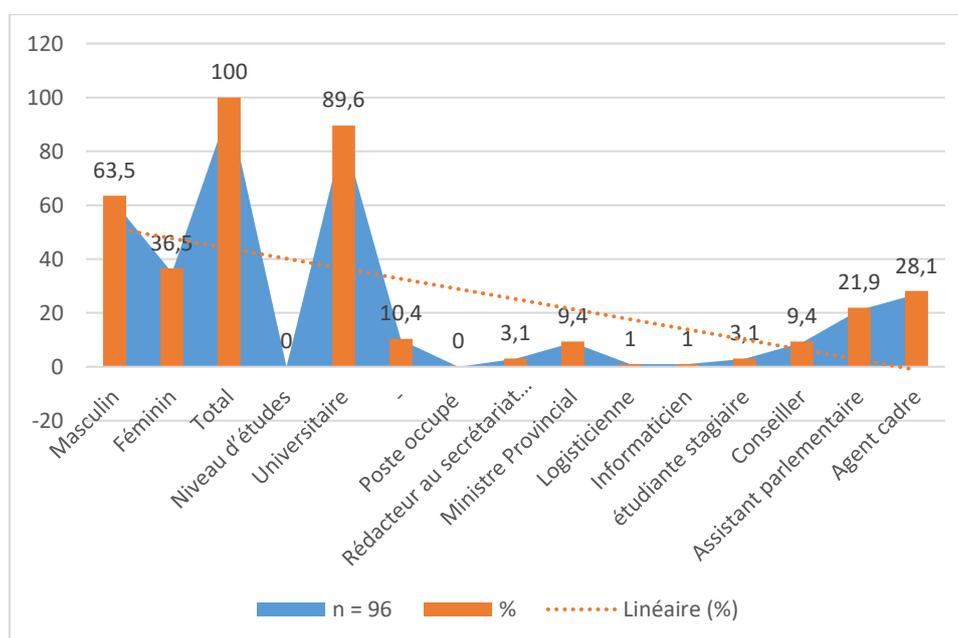
Certaines données sur l'analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision aux instances publiques ont été récoltées à partir des documents consultés, d'autres au moyen du

questionnaire d'enquête et, enfin, d'autres oralement lors de nos entretiens avec les sujets enquêtés.

Par rapport à notre étude, il sied de préciser que les 60 protocoles d'enquête que nous avons individuellement administrés ont tous été retournés, aucun d'eux n'a été adultéré pour avoir contenu des réponses falsifiées et fantaisistes, ce qui ne réduit en rien le nombre de 60 protocoles d'enquête valables et utilisés dans le cadre de cette étude.

IV.4. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUE

Figure 1: Répartition des enquêtés selon les caractéristiques sociodémographique

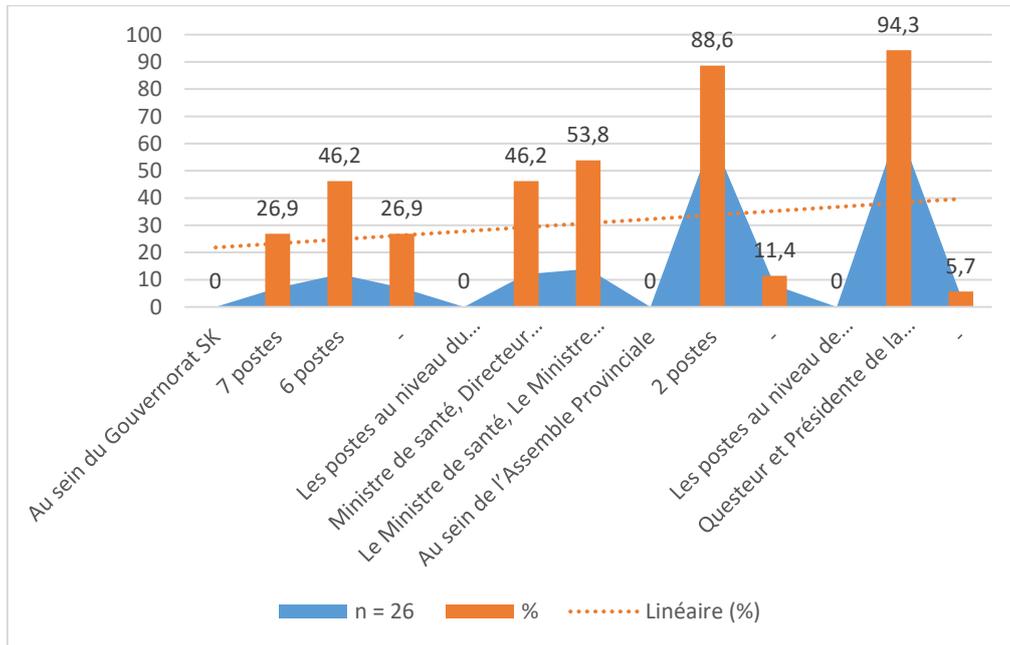


Source : Nos enquêtes sur terrain 2023

Il se dégage que 61 personnes soit 63,5% sont du genre masculin contre 35 personnes soit 36,5% sont du genre féminin, ceci se justifie par le fait les hommes ont été les plus enquêtés, plus instruits et la majorité été les agents cadres.

IV.4.1. La participation de femme aux instances de prise de décision au Sud-Kivu

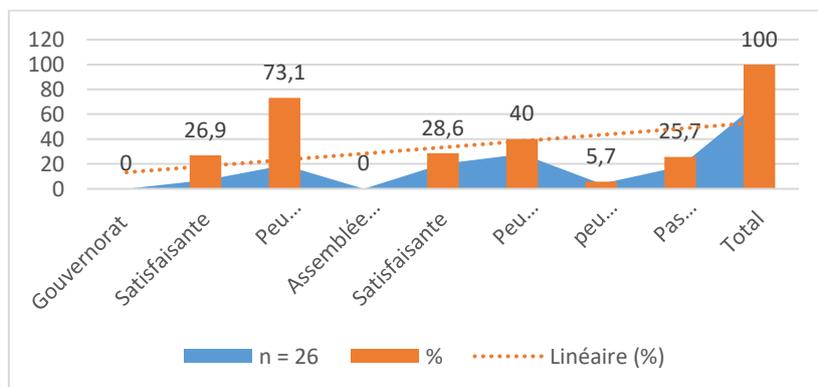
Figure 2: Le nombre des femmes qui occupent le poste de responsabilité du Sud-Kivu



Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Les résultats montrent que au sein du Gouvernorat 46,2% d'enquêtés soit majorité disent que le nombre des femmes qui occupent le poste de responsabilité sont à 7 postes à savoir : Le Ministre de santé, Le Ministre du genre, Famille et Enfant, 3 Conseillères, Directeur Adjointe du cabinet, Secrétaire exécutif adjointe, Sociale et Infrastructure. Et Assemblée Provinciale, 88,6% renseignent 2 postes qui sont par qui occupent par la responsabilité des femmes, le questeur et Présidente de la sous-commission socio-culturelle.

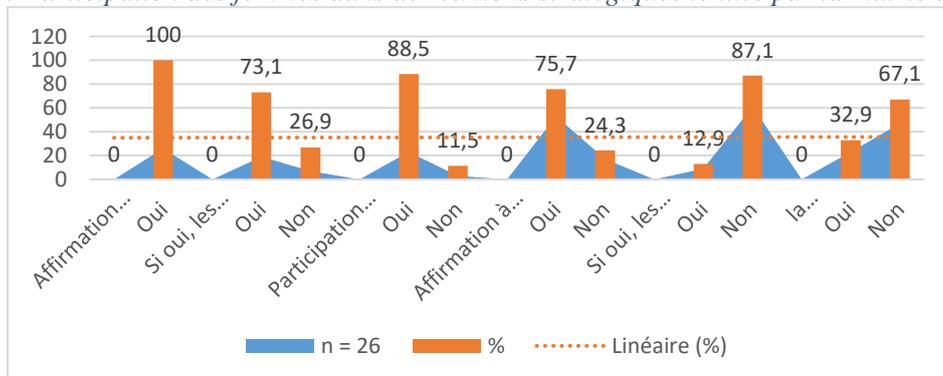
Figure 3: L'échelle de satisfaction de la considération donnée aux femmes par les autorités provinciales de Sud-Kivu



Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Il y a un grand problème de la satisfaction lieu à la considération donnée aux femmes par les autorités provinciales de Sud-Kivu, la grande partie d'enquêtés disent qu'elles sont peu satisfait, plus pas satisfaisante et la minorité disent qu'elles sont satisfaite.

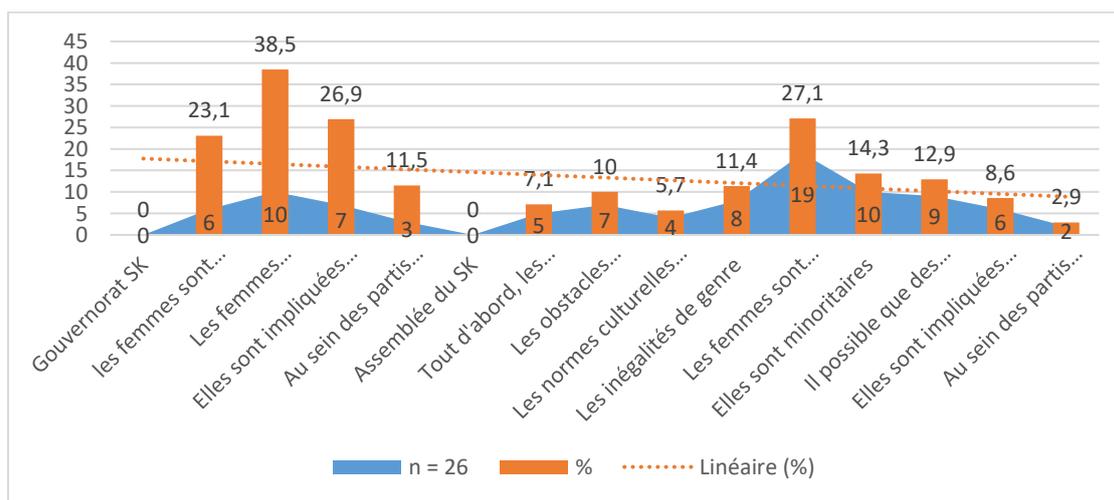
Figure 4: Participation des femmes dans de réunions stratégiques tenues par la mairie de Bukavu



Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

La recherche affirme positivement que dans de réunions stratégiques tenues par la mairie de Bukavu, la femme participe aussi en étant activement et efficacement dans le processus de la prise de décision au sein du Gouvernorat et l'Assemblée du SK, mais malheureusement au niveau de l'Assemblée Provinciale les recommandations qu'elle donne ne sont pas souvent prises en compte par les autorités provinciales du SK.

Figure 5: L'analyse faites en rapport avec le non implication de la femme à la prise de décision au du SK

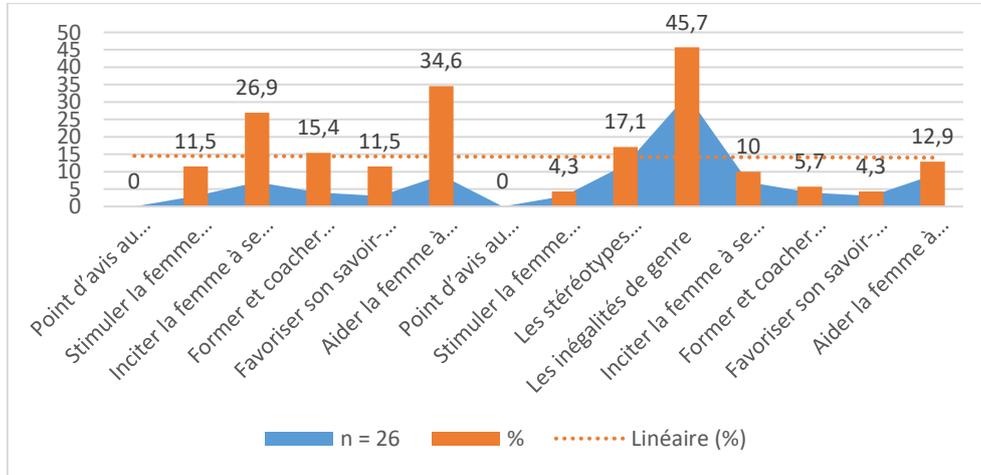


Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Nous constatons que les analyses faites en rapport avec le non implication de la femme à la prise de décision au du SK sont nombreuse, la majorité d'enquêtés soulèvent que les femmes

participent à la prise de décision mais malheureusement, elles sont minoritaires et leurs voies ne passent pas.

Figure 6: Le facteur qui favoriserait la non-implication de la femme à la prise de décision

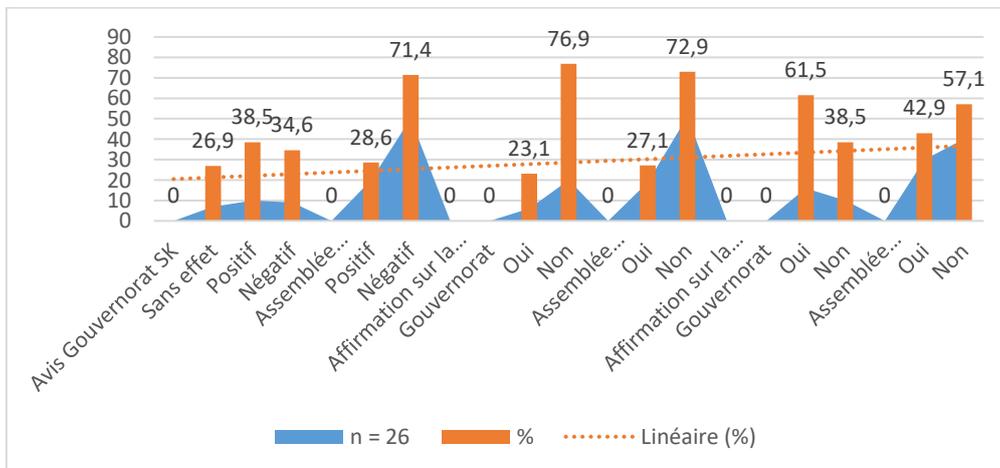


Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Les résultats montrent que la majorité d'enquêtés incitent la femme à se décourager, les stéréotypes sociaux profondément,... favoriserait la non-implication de la femme à la prise de décision dans les instances au Sud-Kivu la majorité estiment les inégalités de genre.

IV.4.2. Les facteurs des préjudices le plus par rapport à la participation de la prises des décisions des femmes au Sud-Kivu

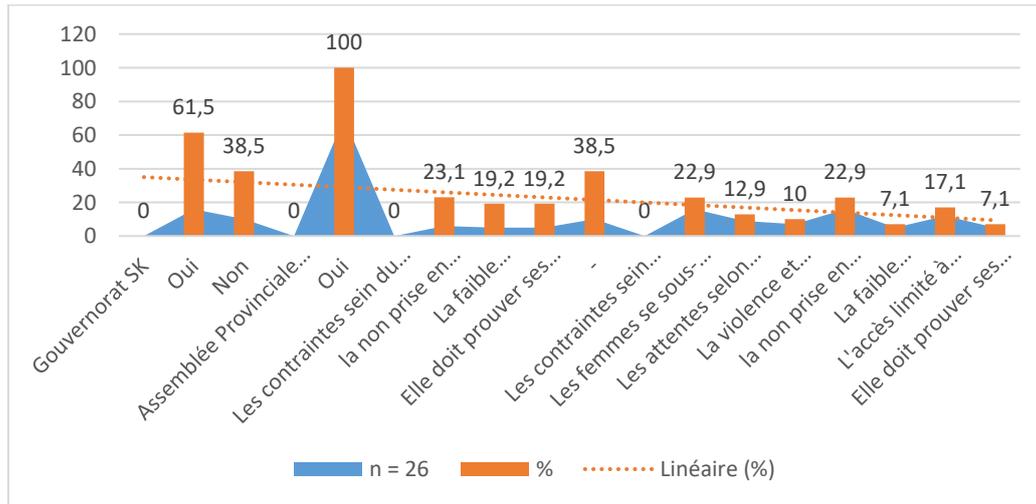
Figure 7: Le constant de l'évolution, chaque fois que ce dernier suit les recommandations faites par une femme au SK



Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

La grande partie d'enquêtés affirment que le constant est négatif faites par les instances du SK chaque fois que ce dernier suit les recommandations faites par une femme ; d'où l'affirmation sur la représentativité féminine considérable dans de postes de la prise de décision au Gouvernorat SK est positivement affirmé et négativement affirmé au sein l'Assemblée Provinciale du SK et il y a l'implication l'Etat.

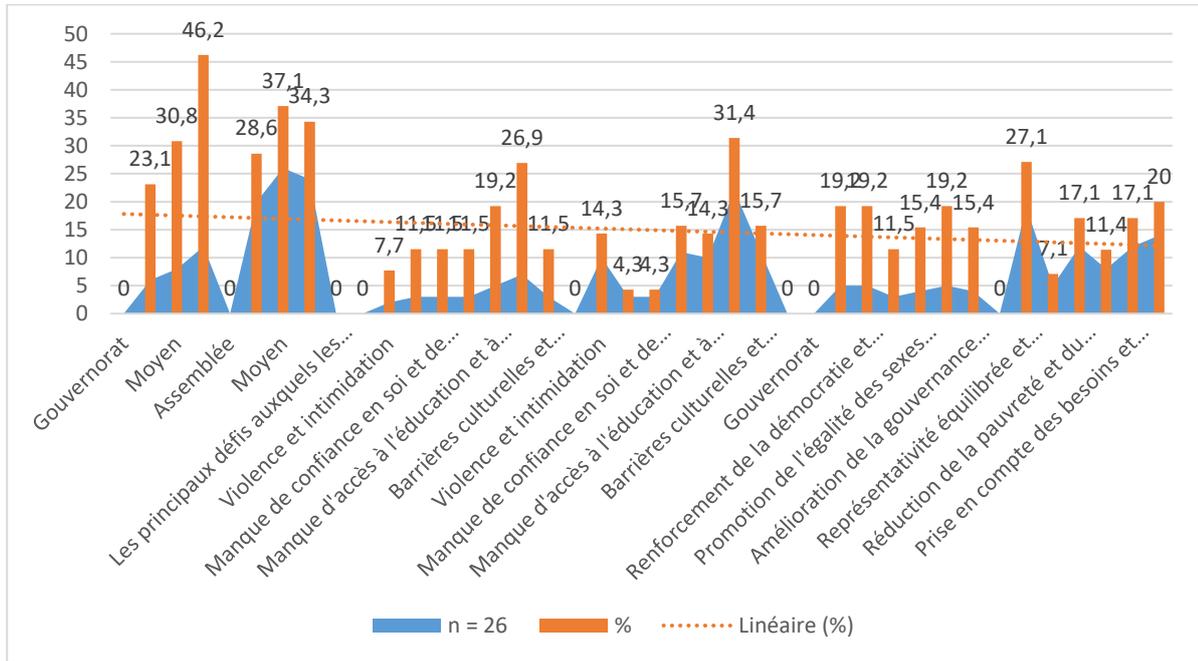
Figure 8: Les contraintes pour que la femme participe pleinement et efficacement à la prise de décision au SK



Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Au Sud-Kivu il existe encore plusieurs contraintes pour que la femme puisse participer pleinement et efficacement à la prise de décision aux instances, d'où nous constatons la grande d'enquêtés estiment que les doivent prouver leurs capacités, d'autres pensent la non prise en confiance soit ou le manque d'opportunités, plus d'autres pensent que les femmes peuvent faire face à des menaces, de la violence ou de l'intimidation lorsqu'elles cherchent à participer activement à la prise de décision politique et cela peut les dissuader de s'engager pleinement,...

Figure 9: Le niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu selon les agents du Gouvernorat SK et Assemblée provinciale



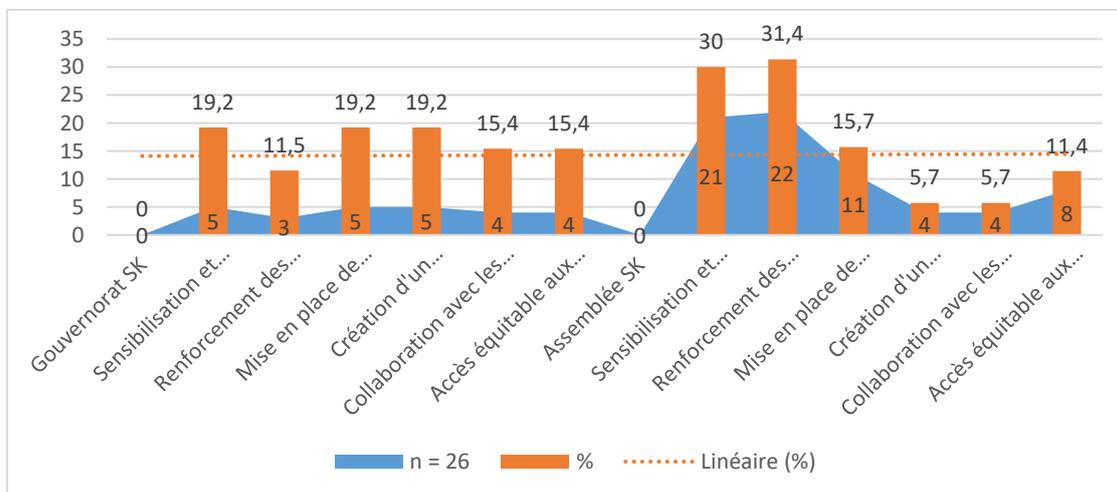
Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Le niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu sont très faible. Nous constatons aussi que les principaux défis auxquels les femmes confrontées lorsqu'il s'agit de participer aux instances de prise de décision au Sud-Kivu sont multiples, dont la discrimination basée sur le genre pris la grande proportion.

En plus les enquêtés estiment que les enjeux liés à la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu sont : la représentativité équilibrée et diversité des perspectives, le renforcement de la démocratie et de la stabilité, la réduction de la pauvreté et du développement durable, la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes, la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes, et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence.

IV.4.3. Les mécanismes à mettre en place pour éradiquer la participation aux instances de prise de décision au Sud-Kivu

Figure 10: Les mesures pour encourager et promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu

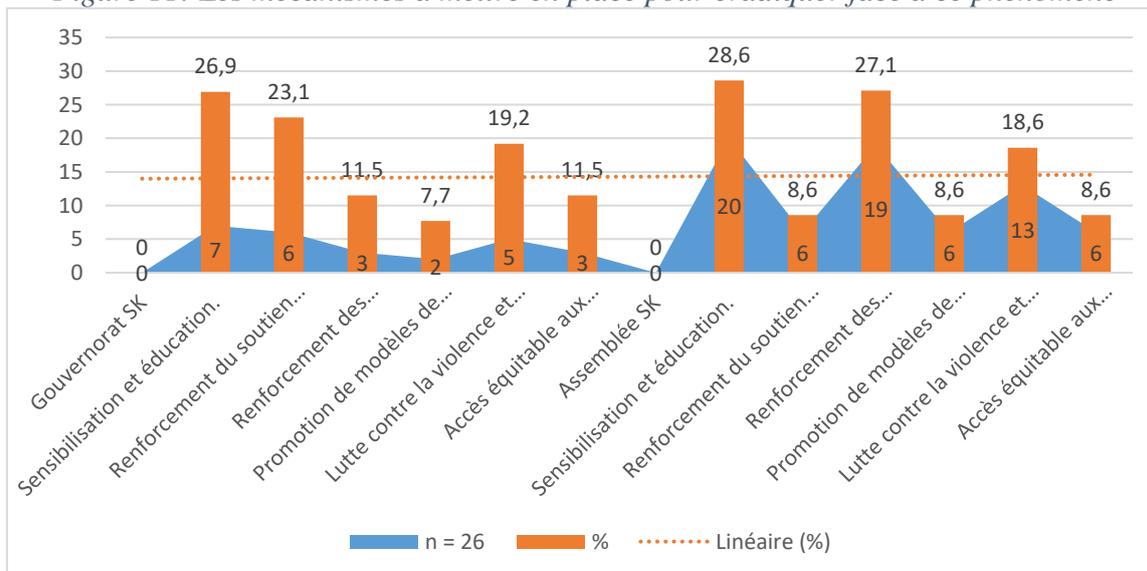


Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

Les mesures qu'ont pourraient prendre pour encourager et promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu, du point des enquêtés au Gouvernorat SK estiment qu'il faut : sensibiliser et éduquer sur l'importance de la participation des femmes, renforcer les capacités en leadership et en prise de décision pour les femmes, etc.

Du côté de l'Assemblée Provinciale estiment aussi les mêmes et ajoutent qu'il faut : mettre en place de quotas ou de mesures d'action positive pour garantir une représentation équilibrée, créer d'un environnement favorable à la participation des femmes, y compris la lutte contre la discrimination et la violence basée sur le genre, collaborer avec les institutions internationales et les organisations de la société civile pour soutenir les initiatives en faveur de la participation des femmes, etc.

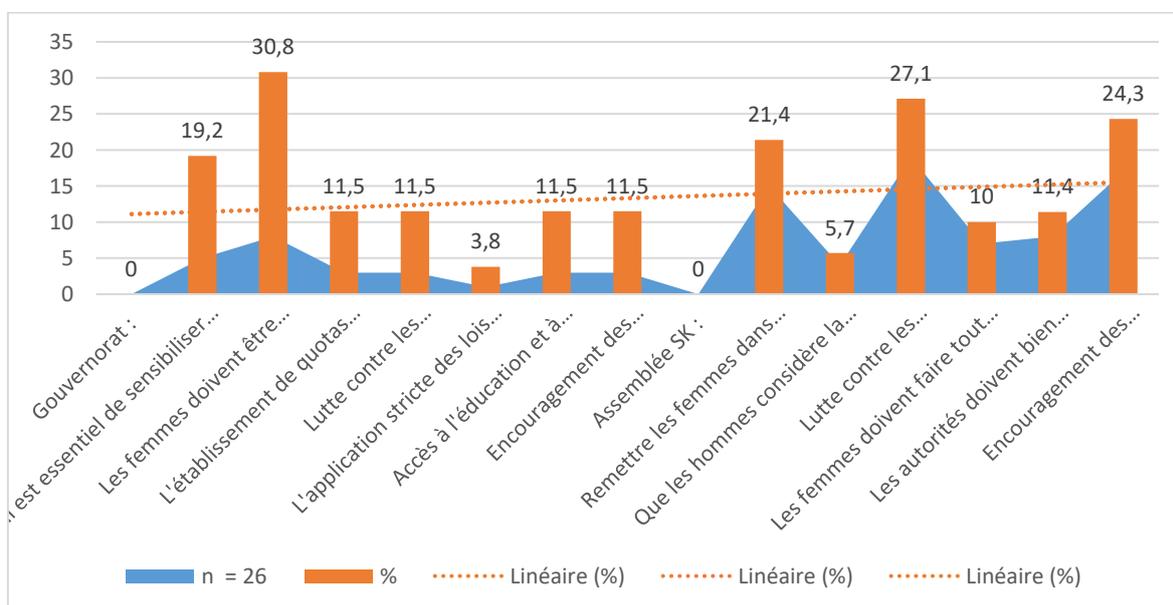
Figure 11: Les mécanismes à mettre en place pour éradiquer face à ce phénomène



Source : Nos enquêtes sur le terrain 2023.

La majorité d'enquêtés pensent qu'il faut sensibiliser et éduquer, créer un mécanisme de socialisation politique ; d'autres parlent qu'il faut renforcer les compétences et des capacités des femmes, ... pour éradiquer face à la participation de la femme aux instances du SK.

Figure 12: Les stratégies qu'on peut adopter pour résoudre la question de la femme aux instances politiques



Source : Nos enquêtes sur terrain, 2023

Ils ont soulevé des nombreuses alternatives comme : Accès à l'éducation et à l'emploi : Il est crucial de garantir l'accès des femmes à une éducation de qualité et à des opportunités d'emploi. Cela leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper des postes

de décision et de leadership. Encouragement des partenariats des organisations gouvernementales, non gouvernementales, la société civile et le secteur privé doivent travailler ensemble pour promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu. Il est essentiel de sensibiliser la population sur l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au Sud-Kivu. L'application stricte des lois favorisant le genre. Les femmes doivent être soutenues dans le renforcement de leurs compétences et de leurs connaissances en matière de leadership et de prise de décision au Sud-Kivu. Les femmes doivent faire tout pour négocier leurs droits et non se plaindre sans rien agir. L'établissement de quotas pour la représentation des femmes dans les instances de prise de décision peut être une mesure temporaire efficace pour garantir leur participation au Sud-Kivu. Lutte contre les discriminations et les violences : Il est important de mettre en place des politiques et des lois pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes. Que les hommes considèrent la femme au même pied d'égalité et qu'ils cessent de croire que la femme ne peut rien apporter comme solution au Sud-Kivu.

Remettre les femmes dans leur droit de parité et de favoriser leur participation aux instances de prise de décision au Sud-Kivu.

IV.5. ANALYSE, INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

L'analyse, l'interprétation et la discussion des résultats ci-haut présentés se feront sur base des hypothèses préalablement énoncées au regard des questions qui sous-tendent la problématique de cette recherche.

Méthodologiquement, il est question de soumettre chaque hypothèse au test par rapport aux données statiques issues des enquêtes menées sur terrains.

Ainsi en comparant nos analyses avec celles de nos prédécesseurs disons que le SK à un personnel en majorité hommes soit 70% ; c'est pourquoi ce sont eux qui ont répondu massivement aux questionnaires parmi les enquêtés.

En effet, selon notre étude qu'un grand nombre de personnel de la Province du Sud-Kivu est constitué par les non cadres universitaire, ainsi donc, il ressort de cette étude que 75 % d'enquêtés ont un niveau d'étude secondaire, néanmoins, ils ont une connaissance vague sur

la promotion du genre ainsi que la façon dont son application peut avoir un impact positif sur l'avancement de cette instance publique par le respect de la loi portant sur la promotion du genre.

IV.5.1. Résultats relatifs à l'analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision.

Il est à présent question de discuter les principaux résultats proprement dits, c'est-à-dire ceux relatifs à l'analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision au sein de la Province du Sud-Kivu:

La lecture des réponses atteste que 58 sujets enquêtés sur 60 soit 96,7% affirment qu'il n'y a pas une représentation féminine considérable à de poste de prise de décision au sein de la Province du Sud-Kivu. Ces résultats démontrent que la promotion du genre n'a pas encore une place au sein de cette institution.

91,% soit 55 sujets enquêtés sur 60 affirment que la considération donnée à la femme est peu satisfaisante. 83,64% soit 50 sujets enquêtés sur 60 soutiennent que la femme participe dans de réunions stratégiques tenue par la Province du Sud-Kivu.

66,6% soit 40 sujets interrogés sur 60 affirment que les recommandations données par la femme ne sont pas prises en compte. Ces résultats montrent que la Province du Sud-Kivu s'appuie beaucoup plus sur les lois sur le genre sans respect strict de dites lois.

50 sujets enquêtés sur 60 soit 83,3% affirment que les femmes contribuent de manière positive et efficace à l'avancement de la Province du Sud-Kivu. Ces résultats montrent que l'implication de femmes a un effet positif sur l'avancement de cette organisation.

66,7% soit 40 sujets interrogés sur 60 disent que favoriser le savoir-faire de la femme est le facteur qui favorise son implication à de postes de prise de décision. Ces résultats indiquent que la Province du Sud-Kivu a encore un problème à résoudre quant à la valorisation du genre.

91,7% soit 55 sujets enquêtées sur 60 ont un constat positif par rapport à l'avancement de la Province du Sud-Kivu. Ces résultats montrent que les femmes peuvent faire mieux au cas où on peut valoriser le genre. Ils attestent que l'Etat congolais ne s'implique pas dans la

valorisation du genre au sein de la Province du Sud-Kivu. Ces résultats sont affirmés par 51 sujets enquêtés sur 60 soit 85% des enquêtés.

Nous constatons que la majorité des enquêtés 95% soit 57 sujets enquêtés sur 60 reconnaît qu'il y a de contraintes qui font à ce que les femmes n'accèdent pas à de postes de prise de décision.

IV.5.2. Confirmation des hypothèses

Dans cette partie nous allons infirmer ou confirmé nos hypothèses de départ par rapport aux réponses nous fournis par les sujets enquêtés.

Par rapport à notre première hypothèse qui veut savoir si la femme est considérée au même titre que l'homme au sein de la Province du Sud-Kivu les résultants montrent que la femme n'est pas considérée au même titre que l'homme et notre guide d'entretien qui révèle qu'il n'y a que trois femmes qui occupent les postes de prise de décision. Ces résultats ont affirmés notre première hypothèse dans la figure n°2 : au sein du Gouvernorat 46,2% d'enquêtés soit majorité ont affirmé que le nombre des femmes qui occupent le poste de responsabilité sont à 7 postes à savoir : Le Ministre de santé, Le Ministre du genre, Famille et Enfant, 3 Conseillères, Directeur Adjointe du cabinet, Secrétaire exécutif adjointe, Sociale et Infrastructure. Et Assemble Provinciale, 88,6% ont renseigné 2 postes qui sont par qui occupent par la responsabilité des femmes, le questeur et Présidente de la sous-commission socio-culturelle.

Quant à notre deuxième hypothèse qui cherche à savoir s'il y a une représentation féminine considérable au sein de la Province du Sud-Kivu nos enquêtés montrent que la représentation féminine dans ces institutions ne sont pas très bien considéré. Ainsi notre deuxième hypothèse a été affirmée dans la figure n°9 : le niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu est très faible. Nous avons aussi constaté que les principaux défis auxquels les femmes confrontées lorsqu'il s'agit de participer aux instances de prise de décision au Sud-Kivu sont multiples, dont la discrimination basée sur le genre pris la grande proportion. En plus les enquêtés ont estimé que les enjeux liés à la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu sont : la représentativité équilibrée et diversité des perspectives, le renforcement de la démocratie et de la stabilité, la réduction de la pauvreté

et du développement durable, la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes, la prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes, et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence.

Nous référant à notre troisième hypothèse faisant allusion aux stratégies pour accéder à un équilibre de dignité entre l'homme et la femme au Sud-Kivu. A la lecture des résultats, les données de la figure n°12 nous permettent de confirmer notre troisième hypothèse : Ils ont soulevée des nombreuses alternatives.

IV.5.2.1. Importance des résultats

Il sera question de donner brièvement l'importance de nos résultats par rapport à la science, aux décideurs et à la communauté.

- ✓ Pour la science : Nous espérons que les notions théoriques développées par cette étude et les résultats qu'elle a dégagés serviront à grand-chose pour les futurs chercheurs en sociologie, ce qui contribue d'une certaine manière à l'avancement de la science dans ce domaine particulier.
- ✓ Pour la hiérarchie de la Province du Sud-Kivu : Vu que la plupart des entreprises en RDC restent encore indifférent par le « fléau » dû au non implication de la femme dans la prise de décision. Néanmoins, nous sommes certains que les notions théoriques rappelées dans le courant de cette étude et les résultats qu'elle a dégagés pourront attirer l'attention de la hiérarchie de la mairie de Bukavu quant à son impact sur l'avancement de cette institution.

IV.5.2.2. Valeur théorique des résultats

Sans multiplication des commentaires, nous pensons que les notions théoriques sur la valorisation du genre et son implication dans la prise décision rappelées par la présente étude intéresseront, sans doute, la hiérarchie de la Province du Sud-Kivu en particulier, et l'Etat congolais en général.

IV.5.3. Les limites et perspectives de prolongement de la recherche

Nous ne prétendons pas avoir réalisé un travail parfait, des failles et incohérences inhérentes à la nature humaine peuvent apparaître ici ou là. Ainsi, parmi les limites de ce travail, il faut souligner qu'il serait souhaitable que les futurs chercheurs traitent également sur l'analyse de

l'implication de la femme dans la prise de décision dans une entreprise qu'elle soit publique ou privée.

Nous avons présenté les résultats relatifs à l'identité des enquêtés en ne faisant recours qu'aux grands résultats de cette recherche d'abord et seulement les variables informatives, c'est-à-dire l'identité des sujets enquêtés, ensuite les résultats relatifs à l'analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision à la Province du Sud-Kivu.

En effet, nous n'avons pas manqué de parler de quelques difficultés auxquelles nous nous sommes heurté lors de la réalisation de ce modeste travail ainsi que ses limites et perspectives de prolongement.

Chapitre V : AXE STRATEGIQUE POUR RENFORCER LE LEADERSHIP FEMININS DANS LA PRISE DE DECISION AU SEIN DES INSTANCES DU SUD- KIVU

V.1. EGALITE D'ACCES A L'EDUCATION POUR LES FEMMES DU SUD-KIVU

Pour mieux renforcer l'égalité d'accès à l'éducation pour les femmes il faut :

- Rechercher des obstacles à l'accès des femmes à l'éducation.
- Introduire les techniques appropriées facilitant le travail des femmes afin d'encourager et de favoriser leur participation à des programmes éducatifs.
- Promouvoir et améliorer l'éducation et alphabétisation pour répondre aux réalités pratiques de la vie des femmes.

Le gouvernement congolais doit s'y investir, car les femmes congolaises jouent un rôle important dans l'activité économique, éducative et dans les travaux entrepris par la communauté.

Ce dernier en visant d'introduire des techniques et méthodes notamment : financier et subventionner les projets de formation sur le genre, promouvoir les initiatives des femmes et garantir la scolarisation des filles en leur payant la prime. Créer l'emploi pour les femmes, donner des bourses d'étude aux femmes étudiantes démunies pour leur promotion.

Ces techniques et méthodes entraîneront un gain de temps appréciable pour les femmes et allégeront leurs tâches domestiques, leur permettant ainsi de se libérer pour suivre des programmes éducatifs, car la femme intellectuelle est celle capable de réfléchir, d'analyser et de proposer des solutions aux problèmes. Ceci signifie que la femme, en devenant intellectuelle suite à l'instruction reçue, est maintenant capable d'accéder à une position qui lui était jusque-là inaccessible et participer à la décision sur l'organisation de son groupe, mais aussi de sa communauté domaine réserve comme l'instruction pendant longtemps à l'homme.

V.2. PROMOTION D'UNE APPROCHE POPULAIRE DE SENSIBILISATION POUR LE GENRE

Une promotion d'une approche populaire de sensibilisation pour le genre dans laquelle les « éducateurs », hommes et femmes, participent équitablement dans la compréhension du genre comme combat pour l'égalité dignité et égalité des droits entre le genre masculin et féminin. Le rééquilibrage des rapports ne peut s'obtenir que dans un dialogue constructif entre les deux genres en dehors de tout conflit, il s'agit pour les organisations féminines du Sud-Kivu de comprendre le genre comme suit « *le genre n'est pas synonyme de femme* ». C'est un concept social et une approche qui envisage la présence et la participation des femmes et des hommes, ensemble dans la conception, la planification et l'exécution des actions dans une pratique et une dynamique d'interaction entre les hommes et les femmes soucieux de leurs responsabilités communes partagées dans la création de l'histoire et du future communs de leur communauté.

Pour matérialiser cette approche, il faut que :

- Les principaux leaders politiques, administratifs, traditionnels, et religieux devraient s'engager à soutenir la lutte contre les discriminations faites aux femmes à travers la sensibilisation communautaire et à rappeler l'interdiction de toute violence à l'égard des femmes.
- La communication doit être renforcée pour permettre la diffusion d'information de sensibilisation sur la nécessaire solidarité avec les femmes victimes des différentes violences du genre, sur l'élimination de tous les stéréotypes négatifs à leur égard.
- La mise en place de programmes d'éducation et d'information du public doit viser à combattre la violence contre les femmes, ainsi que les préjugés sexistes.
- La lutte contre les stéréotypes circulant sur les hommes et les femmes est susceptible de favoriser cette violence doit s'organiser et devenir une priorité gouvernementale.

Ni la coutume, ni la tradition, ni la religion, ni la culture ne peuvent être invoquées pour se soustraire à l'obligation d'éliminer cette forme de violence.

V.3. CONSCIENTISATION DES FEMMES.

La conscientisation des femmes en organisant les séances d'animation sur :

- La nécessité de scolarité des femmes, la participation des femmes à la gestion de la chose publique ;
- Le statut de la femme dans le droit de famille ;
- L'éducation civique et politique de la femme ; et
- Un plan d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement.

Cette stratégie a comme objectif la constitution d'un centre d'information et de documentation pour les femmes et la création d'un réseau d'information sur les femmes et le développement en vue d'avoir un consensus commun dans la publication semestrielle du bulletin femmes du Sud-Kivu.

A l'issue de cette conscientisation la femme du Sud-Kivu sera capable d'identifier ses droits et ses devoirs, de lutter contre les freins au leadership féminins à Bukavu en écartant les préjugés négatifs, les coutumes rétrogrades, l'analphabétisme et la mentalité qui relègue la femme au second rang social.

V.4. PARTICIPATION

La participation de tous est donc la condition de survie et de développement de l'association et de ses activités. Si les membres de l'association ne participent pas activement à la vie de l'organisation, celle-ci mourra rapidement. Cette participation s'effectuera à plusieurs niveaux.

Les membres bénéficiaires doivent aussi participer à l'élaboration des projets de développement, aux décisions qui sont prises à tous les niveaux.

4.5. FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Toute organisation humaine doit donner priorités à la formation de ses membres, car c'est la condition de sa réussite. Cette formation doit être pratique, et répondre directement aux besoins des organisations féminines de Bukavu. L'objectif de cette formation est d'accroître la participation des femmes aux activités rémunératrices, l'établissement de coopératives pour

encourager le développement des qualités de gestion et l'intégration des femmes dans le processus du développement du pays.

V.6. ENGAGEMENT POLITIQUE ET JUDICIAIRE :

- L'Etat, la société civile et les coopérations étrangères doivent veiller à ce que les femmes soient mieux représentées au niveau décisionnel, au sein des institutions et mécanismes provinciaux et nationaux, pour qu'elles puissent elles-mêmes assurer la défense de leurs droits ;
- Le gouvernement doit inciter les médias à promouvoir le respect de l'intégrité physique des femmes, il doit former les professionnels de la police et de la justice afin que les compétences soient acquises pour que les victimes soient comprises et respectées ;
- L'Etat doit mettre en place une assistance juridique et judiciaire offerte aux femmes victimes et à leurs familles, de façon à renforcer la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs des violations des droits des femmes. Pour cela le gouvernement et la société civile doivent veiller à ce que les lois, les règles et les règlements prohibent toute discrimination à l'égard femmes et prévoient des sanctions disciplinaires et pénales pour les criminels, dans le respect des normes en matière de droits humains ;
- La mise en place d'instances de surveillance et d'investigation travaillant dans la transparence, disposant de moyens suffisants et détenant l'autorité et la formation doit permettre à celles-ci d'enquêter dans les meilleurs délais ;
- La communauté internationale doit dans ses programmes d'assistance à la RDC apporter une attention particulière à la protection des droits des femmes et des enfants.

Ni la coutume, ni la tradition, ni la religion, ni la culture ne peuvent être invoquées pour se soustraire à l'obligation d'éliminer cette forme de violence.

V.7. PROMOTION DU GENRE ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Pour que cette promotion soit réelle, il faut l'adoption des trois attitudes ; notamment :

1. **La prise de l'égalité entre homme-femme** : à travers des actions des organisations féminines, ouvrir les horizons de compréhension des hommes et des femmes habitués aux débats non discriminatoires à mieux comprendre l'égalité de genre et de s'engager à défendre les femmes membres des organisations féminines en particulier et toutes les femmes en générales contre toutes formes d'esclavage.

En sachant simplement que les concepts « masculinité » et « féminité » sont des caractères biologiques qui distinguent les genres humains.

2. **La solidarité active** : elle consiste pour l'homme de prendre ou de partager avec les femmes les tâches traditionnellement accordées aux femmes dans le but de libérer du temps pour leurs épouses, leurs permettant ainsi de bien jouer d'autres rôles sociaux.
3. **Engagement dans les actions de promotion** : les organisations féminines doivent faire le choix d'intégrer les hommes dans toutes les activités pour les genres pour qu'ils deviennent à la fois acteurs et cibles au même titre que les femmes dans les communautés.

L'objectif de cette promotion est de permettre à tout le monde que la lutte pour le genre et pour la promotion de la scolarité des femmes, des leaderships féminins et contre les violences faites aux femmes doivent être menée aussi bien par les hommes que par les femmes ; Car, les conséquences de ces maux affectent de façon égalitaire, et sur tous les plans, tous les membres de la communauté. Cette stratégie permet également de comprendre qu'était donnée que le terrain de lutte (traditions professionnelles) est un champ assumé par toute la communauté, il était illusoire de penser que seules les femmes pourraient inverser la tendance sans impliquer les hommes.

C'est donc dans la mesure où toute la communauté sera convaincu de la nécessité du changement de vision que la tâche de pleine intégration de la femme dans la direction des affaires communautaires sera plus facile.

Eu égard à ce qui précède voici ci-dessous la schématisation du problème :

V.8. FORMULATION DES RECOMMANDATIONS

1. Au niveau politique

- ▶ Que l'Etat crée des nouvelles écoles et mécanisation des enseignants ;
- ▶ Que l'Etat mette en place des programmes de renforcement des capacités destinés aux femmes, en particulier dans les domaines liés à la gouvernance et à la prise de décision.
- ▶ Que les ONG et des agences des nations unies qui interviennent dans le secteur de l'éducation respectent leurs engagements

2. Au niveau institutionnel

- ▶ Qu'il y ait une bonne collaboration entre parents et les enseignants ;
- ▶ Que les Directeurs des écoles, préfets recrutent des enseignants qualifiés ;
- ▶ Que les intervenants dans l'éducation équipent les écoles en fournitures scolaires ;
- ▶ Que les intervenants dans l'éducation organisent le programme d'alphabétisation pour les parents ;
- ▶ Que les enseignants attirent une attention particulière sur les enfants filles ;
- ▶ Que les enseignants soient recyclés dans le programme genre et famille.

3. Au niveau culturel

- ▶ Que la communauté encourage la création de réseaux de femmes et de groupes de soutien pour promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision.
- ▶ Que la coutume piétinant les droits de la femme soit bannie,
- ▶ Que les parents trouvent très important la scolarisation des enfants filles,
- ▶ Que les parents luttent contre les mariages précoces,
- ▶ Que les intervenants dans le domaine de droit de l'homme conscientisent les parents sur leurs responsabilités envers les enfants et non exploitation des enfants.

Toute œuvre humaine, surtout scientifique n'est jamais parfaite, nous ne prétendons pas avoir épuisé toutes les voies relatives à notre thème de recherche, nous avons plutôt tracé la voie à suivre par les futurs chercheurs qui pourront insérer d'autres paramètres qui nous ont échappé. Nous sommes donc prêts à recevoir toute remarque et suggestion constructive à notre égard.

CONCLUSION GENERALE

Nous voici au terme de cette rédaction qui a porté sur: L'analyse de participation de la femme aux instances de la prise des décisions au Sud-Kivu.

Cette recherche a comme objectif :

- Objectif Global

L'objectif général de l'étude est de contribuer à la promotion de la participation de femme aux instances de prise de décision au Sud-Kivu en particulier et en général la RD Congo.

- Objectifs Spécifiques : Plus spécifiquement, il s'agit de :
 - Examiner jusqu'où la participation de femme aux instances de prise de décision constitue une réalité et quels seraient les obstacles éventuels à cette participation ;
 - Déterminer le niveau de satisfaisance de la considération de femme au sein des instances de prise de décision de la Province du Sud-Kivu ;
 - Proposer une réorientation pour accéder à un équilibre de dignité entre l'homme et la femme au Sud-Kivu.

Cette étude a été subdivisée de la manière suivante :

- Chapitre 1. Considération générale de la revue de littérature.
- Chapitre 2. Présentation du cadre d'étude.
- Chapitre 3. La participation politique de la femme.
- Chapitre 4. Présentation, analyse et interprétation des résultats d'enquêtes.
- Le cinquième chapitre. Axe stratégique pour renforcer les leaderships féminins dans la prise de décision au sein des instances du Sud-Kivu.

Pour y arriver, nous avons restructuré notre problématique de la manière suivante, ces questions présentes ont retenu notre attention à savoir :

- Les femmes sont-elles considérées au même titre que les hommes au niveau de la province du Sud-Kivu ?

- Quelle importance accorde-t-on à la participation de la femme dans la gestion de la chose publique au Sud-Kivu ?
- Quelles stratégies peut-on adopter pour accéder à un équilibre de dignité entre l'homme et la femme au Sud-Kivu ?

Et nos réponses d'hypothèse sont présentées de la manière suivante :

- Les femmes, ne sont pas considérées au même titre que les hommes dans la province du Sud-Kivu, ceci serait dû aux coutumes rétrogrades selon lesquelles la femme ne peut pas diriger ou être consultée.
- La considération donnée à la femme au sein de la Province du Sud-Kivu n'est pas satisfaisante.
- La conscientisation de la communauté pour une socialisation politique ; la mise en place d'une base des données des femmes compétentes aux postes de prise de décision ; faire impliquer, accompagner et encourager les femmes à accéder aux instances de prise de décision ; ...telles seraient entre autres stratégies à adopter en vue d'une réelle égalité en dignité entre l'homme et la femme.

Après vérification, toutes nos hypothèses ont été confirmées.

Cette recherche a fait usage de la méthode dialectique de KARL MAX et elle a été appuyée par les techniques suivantes :

- La recherche documentaire ;
- Technique d'interview ;
- La technique d'enquête par questionnaire ;
- L'échantillonnage aléatoire simple ;
- Technique d'analyse de contenu.

En vue d'apporter les solutions aux problèmes remarqués dans ce travail, en tant qu'acteurs du développement nous proposons :

- Les respects stricts de la loi sur la parité et sur la question du genre ;

- Sensibiliser les femmes en renforçant leurs leaderships pour qu'elles participent activement à la chose publique au même niveau que les hommes ;
- Les principaux leaders politiques, administratives, traditionnels et religieux doivent impérativement s'engagés à soutenir la lutte contre toutes formes des discriminations faites aux femmes ;
- Il faut qu'il y soit un plan d'action pour l'intégration des femmes aux processus de développement.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les aspects à ce vaste champ de recherche. Nous invitons les autres chercheurs de bien vouloir approfondir à un aspect non approfondi dans le présent travail.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLARGEON, NORMAND. 2004. *L'ordre moins le pouvoir. Histoire et actualité de l'anarchisme, Agone, 2001 & 2008.* s.l. : Lux, 2004.

BANQUE MONDIALE. 1984. *un programme d'action concerté pour le développement stable de l'Afrique au Sud d Sahara, . p4.* Washington DC : s.n., 1984.

BECK, U. 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure au Sud-Kivu.* Paris : Flammarion, 2003.

BOURDIEU, P. 1980. *L'identité et la représentation. Actes de la recherche en sciences sociales n° 35 pp.63 à72.* 1980.

Bresson, M. 2004. *La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du Nord, Déviances et sociétés n°1, p 94-117.* 2004.

CATHERINE, ODIMBA, PAUL, ROBAIN NAMEGABE et JULIENNE, B. 2012 . *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo.* 2012 .

Cette conférence s'était tenue au Caire. 1994. 1994.

CIRIMWAMI, K. 2011. *la monographie du Sud-Kivu, pp 70-90.* s.l. : CCP, 2011.

COHEN, D. 2008. *La prospérité du Sud-Kivu.* Paris : Albin Michel, 2008.

COQUERY-VDROVITCH., C. 1988. *In l'histoire des femmes en Afrique, Cahier n° 11 , p. 91. .* Paris : Harmattan, 1988.

DHAVERMAS, O. 1978. *Napoléon Bonaparte cité par DHAVERMAS O.: Droits des femmes : pouvoirs des hommes, seuil, p. 241.* Paris : s.n., 1978.

ENCART. 2009. *Décidon.* 2009.

FAIK-NZUKI. 2019. *faits, constats et perspectives dans l'éducation en Afrique Noire cité par Albertine Tshibilondi Cahiers de l'UCAC n° 1 p. 122.* 2019.

FREMONT, A. 1976. *La région, espace vécu. Flammarion, p 76.* 1976.

GATA, N. GALI. 1985. *guerre civile et désagrégation de l'Etat, Présence Africaine, p. 63.* Paris : s.n., 1985.

INSEER. 2023. [En ligne] 2023. [Citation : 10 juillet 2023.] <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1314> .

Journée internationale du 8 mars : « investir dans les femmes et les filles ». **MONUC. 2006.** 2006.

KIVU AVENIR. 2023. [En ligne] 2023. [Citation : 19 Septembre 2023.] <https://www.kivuavenir.com/sud-kivu-remise-et-reprise-au-ministere-de-la-sante-kindja-mwendanga-beatrice-a-pris-ses-fonctions-ce-jeudi-4-mai-2023/>.

- KONTE, G. 2015.** *femmes rurales dans les systèmes fonciers au Burkina-Faso, cas de l'oudalan, du Sanmatenga in Politique Africaine n° 65 p.9.* 2015.
- LAROUSSE, DICTIONNAIRE. 2022.** *instance.* 2022.
- . **2022.** *Prise de décision.* 2022.
- LEGAY, MARIE-LAURE. 2004.** *Un projet méconnu de « décentralisation » au temps de Laverdy (1763-1768) : les grands États d'Aquitaine in Revue historique 2004- 3 (n° 631), pp. 533-554.* 2004.
- M. FOUCHER. 1991.** *Fronts et frontières.* s.l. : Fayard CERUKI, 1991.
- MAIRE DE BUKAVU. 2020.** *Archives mairie Bukavu, p 10.* 2020.
- MATHIAS, JEAN-CHRISTOPHE. 2009.** *Politique de Cassandre, Sang de la Terre.* 2009.
- MEAD, M. 1973.** *Une éducation en Nouvelle Guinée, p. 209.* Paris : Payot, 1973.
- ORSENNA, E. 2007.** *Un monde de ressources rares.* Sud-Kivu : CERUKI, 2007.
- TRIGLITZ, J. 2009.** *Les triomphes de la cupidité et la monographie du Sud-Kivu.* Paris : LLL, 2009.
- VELTZ, P. 2010.** *L'économie de la connaissance et ses territoires.* Paris : Hermann, 2010.
- VERHAEGEN, B. 1992.** *Femmes Zaïroises Kisangani : combats pour la survie, p. 214.* Paris : l'Harmattan, 1992.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX AGENTS DU GOUVERNORAT DU SUD-KIVU.

Cher (e) enquêté (e)

Nous sommes étudiant à l'Université Libre de Grands Lacs, à la Faculté de Développement Durable, département de Gestion et administration des Projets, dans le but de vouloir finir notre second cycle, nous menons une recherche portant sur : la *Participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu : cas de l'Assemblée et le Gouvernorat Provincial*.

Nous vous rassurons que les renseignements que vous nous donnez demeurera confidentiels, et nous servira pour fin scientifique.

I. IDENTITE DE L'ENQUETE

- 1) Genre: a. Masculin b. Féminin
 2) Niveau d'étude: a. Primaire b. Secondaire d. Universitaire
 e. Autre à préciser :
 3) Etes-vous :
 a. Gouverneur b. Vice-Gouverneur c. Ministre d. Directeur de Cabinet.
 d. Conseiller
 d. Autre à préciser :

II. QUESTIONS PROPRESMENT DITES

1. Avez-vous combien des femmes qui occupent le poste de responsabilité au sein du Gouvernorat du Sud-Kivu ?.....
2. Pouvez-vous citer les postes qu'elles occupent.....
3. En tant que femme à quelle échelle de satisfaction situez-vous la considération donnée aux femmes par les autorités provinciales de SK?
 a. Satisfaisante
 b. Peu satisfaisante
 c. Très satisfaisante
 d. Pas satisfaisante
 e. Autre à préciser :
4. La femme participe-t-elle dans de réunions stratégiques tenues par la mairie de Bukavu ?
 a. Oui
 b. Non
 c. Autre à préciser :
5. Si oui, les recommandations qu'elles donnent sont-elles prises en compte par les autorités provinciales du SK ? a. Oui b. Non
6. Les femmes participent-elles activement et efficacement dans le processus de la prise de décision au sein du Gouvernorat du Sud-Kivu ? a. Oui b. Non
7. Quelle analyse faites-vous en rapport avec la non implication de la femme à la prise de décision au sein du Gouvernorat du SK.....?
8. Quel est le facteur qui favoriserait la non implication de la femme à la prise de décision au sein du Gouvernorat du SK ?
 a) Aider la femme à définir ce que la réussite représente pour elle
 b) Stimuler la femme afin qu'elle ose s'affirmer
 c) Favoriser son savoir-faire au sein du Gouvernorat
 d) Former et coacher (diriger une équipe) la femme
 e. Autre à préciser.....
9. Quel constant faites-vous de l'évolution du Gouvernorat du SK chaque fois que ce dernier suit les recommandations faites par une femme ?

- a. Positif b. Négatif c. Sans effet
10. Il y a-t-il une représentativité féminine considérable dans de postes de la prise de décision au Gouvernorat du SK ? a. Oui b. Non
11. L'Etat s'implique-t-il pour améliorer la participation de la femme à la prise de décision au sein de cette instance publique du SK ? a) Oui b) Non
12. Existe-t-il des contraintes pour que la femme participe pleinement et efficacement à la prise de décision au sein du Gouvernorat ? a) Oui b) Non
13. Si oui, laquelle ? R/.....
14. Selon vous, quel est le niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ?
- Très faible
 - Faible
 - Moyen
 - Élevé
 - Très élevé
15. Quels sont, selon vous, les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'il s'agit de participer aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
- Discrimination basée sur le genre
 - Manque d'accès à l'éducation et à la formation
 - Manque de soutien familial et communautaire
 - Manque de confiance en soi et de compétences en leadership
 - Barrières culturelles et traditionnelles
 - Manque d'opportunités et de ressources financières
 - Violence et intimidation
16. Quels sont, selon vous, les enjeux liés à la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
- Représentativité équilibrée et diversité des perspectives
 - Prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes
 - Promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes
 - Amélioration de la gouvernance et de la transparence
 - Renforcement de la démocratie et de la stabilité
 - Réduction de la pauvreté et du développement durable
17. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour encourager et promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
- Sensibilisation et éducation sur l'importance de la participation des femmes
 - Renforcement des capacités en leadership et en prise de décision pour les femmes
 - Mise en place de quotas ou de mesures d'action positive pour garantir une représentation équilibrée
 - Création d'un environnement favorable à la participation des femmes, y compris la lutte contre la discrimination et la violence basée sur le genre
 - Accès équitable aux ressources et aux opportunités financières pour les femmes
 - Collaboration avec les institutions internationales et les organisations de la société civile pour soutenir les initiatives en faveur de la participation des femmes
18. Quels sont les mécanismes à mettre en place pour éradiquer face à ce phénomène ?
- Sensibilisation et éducation.
 - Renforcement des compétences et des capacités.
 - Promotion de modèles de rôle positifs.
 - Promotion de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes.

- e. Renforcement du soutien familial et communautaire.
 - f. Lutte contre la violence et l'intimidation.
 - g. Accès équitable aux ressources et opportunités économiques.
19. Quelles recommandations faites-vous pour que la femme soit remise dans son droit de la parité (égalité homme-femme).....?
- R/.....
- Nous vous remercions infiniment pour avoir participé activement à cette recherche.

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX DEPUTES PROVINCIAUX DU SUD-KIVU.

Cher (e) enquêté (e)

Nous sommes étudiant à l'Université Libre de Grands Lacs, à la Faculté de Développement Durable, département de Gestion et administration des Projets, dans le but de vouloir finir notre second cycle, nous menons une recherche portant sur : la *Participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu : cas de l'Assemblée et le Gouvernorat Provincial*.

Nous vous rassurons que les renseignements que vous nous donnez demeurera confidentiels, et nous servira pour fin scientifique.

I. IDENTITE DE L'ENQUETE

- 1) Genre: a. Masculin b. Féminin
- 2) Niveau d'étude: a. Primaire b. Secondaire d. Universitaire
- e. Autre à préciser :
- 3) Etes-vous :
- a. Député provincial b. Assistant parlementaire c. Agent cadre
- d. Autre à préciser :

II. QUESTIONS PROPRES DITES

5. Avez-vous combien des femmes qui occupent le poste de responsabilité au sein de l'Assemblée Provinciale du Sud-Kivu
6. Pouvez-vous citer les postes qu'elles occupent.....
7. En tant que femme à quelle échelle de satisfaction situez-vous la considération donnée aux femmes par les autorités provinciales de SK?
- f. Satisfaisante
- g. Peu satisfaisante
- h. Très satisfaisante
- i. Pas satisfaisante
- j. Autre à préciser :
8. La femme participe-t-elle dans de réunions stratégiques tenues par l'Assemblée Provinciale du SK ?
- d. Oui
- e. Non
- f. Autre à préciser :
5. Si oui, les recommandations qu'elles donnent sont-elles prises en compte par les autorités provinciales du SK ? a. Oui b. Non
6. Les femmes participent-elles activement et efficacement dans le processus de la prise de décision au sein du Gouvernorat du Sud-Kivu ? a. Oui b. Non
7. Quelle analyse faites-vous en rapport avec la non implication de la femme à la prise de décision au sein du Gouvernorat du SK.....
8. Quel est le facteur qui favoriserait la non implication de la femme à la prise de décision au sein de l'Assemblée Provinciale du SK ?
- a) Aider la femme à définir ce que la réussite représente pour elle
- b) Stimuler la femme afin qu'elle ose s'affirmer

- c) Favoriser son savoir-faire au sein de l'Assemblée Provinciale
d) Former et coacher (diriger une équipe) la femme
e. Autre à préciser.....
9. Quel constat faites-vous de l'évolution du Gouvernorat du SK chaque fois que ce dernier suit les recommandations faites par une femme ?
a. Positif b. Négatif c. Sans effet
10. Il y a-t-il une représentativité féminine considérable dans de postes de la prise de décision au Gouvernorat du SK ? a. Oui b. Non
11. L'Etat s'implique-t-il pour améliorer la participation de la femme à la prise de décision au sein de cette instance publique du SK ? a) Oui b) Non
12. Existe-t-il des contraintes pour que la femme participe pleinement et efficacement à la prise de décision au sein de l'Assemblée Provinciale? a) Oui b) Non
13. Si oui, laquelle ? R/.....
14. Selon vous, quel est le niveau de participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ?
f) Très faible
g) Faible
h) Moyen
i) Élevé
j) Très élevé
15. Quels sont, selon vous, les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'il s'agit de participer aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
h) Discrimination basée sur le genre
i) Manque d'accès à l'éducation et à la formation
j) Manque de soutien familial et communautaire
k) Manque de confiance en soi et de compétences en leadership
l) Barrières culturelles et traditionnelles
m) Manque d'opportunités et de ressources financières
n) Violence et intimidation
16. Quels sont, selon vous, les enjeux liés à la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
g) Représentativité équilibrée et diversité des perspectives
h) Prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes
i) Promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes
j) Amélioration de la gouvernance et de la transparence
k) Renforcement de la démocratie et de la stabilité
l) Réduction de la pauvreté et du développement durable
17. Selon vous, quelles mesures pourraient être prises pour encourager et promouvoir la participation des femmes aux instances de prise de décision au Sud-Kivu ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
g) Sensibilisation et éducation sur l'importance de la participation des femmes
h) Renforcement des capacités en leadership et en prise de décision pour les femmes
i) Mise en place de quotas ou de mesures d'action positive pour garantir une représentation équilibrée
j) Création d'un environnement favorable à la participation des femmes, y compris la lutte contre la discrimination et la violence basée sur le genre
k) Accès équitable aux ressources et aux opportunités financières pour les femmes
l) Collaboration avec les institutions internationales et les organisations de la société civile pour soutenir les initiatives en faveur de la participation des femmes

20. Quels sont les mécanismes à mettre en place pour éradiquer face à ce phénomène ?
- h. Sensibilisation et éducation.
 - i. Renforcement des compétences et des capacités.
 - j. Promotion de modèles de rôle positifs.
 - k. Promotion de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes.
 - l. Renforcement du soutien familial et communautaire.
 - m. Lutte contre la violence et l'intimidation.
 - n. Accès équitable aux ressources et opportunités économiques.
21. Quelles recommandations faites-vous pour que la femme soit remise dans son droit de la parité (égalité homme-femme).....?
- R/.....

Nous vous remercions infiniment pour avoir participé activement à cette recherche.

TABLE DES MATIERES

PRELUDE.....	I
DEDICACES	II
REMERCIEMENTS	III
ACRONYME, SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES.....	VI
RESUME	VII
ABSTRACT.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
1. CHOIX ET INTERET DU SUJET.....	1
1.1. Choix du sujet	1
2. ETAT DE LA QUESTION	2
3. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES	4
3.1. Problématique	4
3.2. Hypothèses de recherche	10
4. OBJECTIFS	10
4.1. Objectif Global	10
3.2. Objectifs Spécifiques	10
5. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	11
5.1. La méthode	11
5.2. Les techniques de recherche	12
6. DELIMITATION DE LA RECHERCHE	14
7. ECONOMIE DE LA RECHERCHE.....	14
8. DIFFICULTES RENCONTREES.....	14
CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES ET REVUE DE LA LITTERATURE	16
I.1. Définition de concepts.....	16
I.1.1.Participation	16
I.2. Revue théorique	18
I.2.1. Littérature sur le genre	18
CHAPITRE. II. PRESENTATION DU CADRE D’ETUDE	23
II.1. PRESENTATION DE LA PROVINCE DU SUD-KIVU.....	23
II.1.1. Localisation	23
II.1.2. Relief	24
II.1.3. Climat et végétation	24
II. 1.4. Hydrographie	25

II.1.5. Pluviométrie	25
II.1.6. Sols	26
II.2. SITUATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE.....	26
II. 2.1. Subdivision administrative	26
II. 2.2. Organisation administrative	27
II. 2.4. Environnement politique	28
II.2.5. Impacts des guerres et autres conflits armés	28
2.5.2. Sur le plan psycho-social	29
II.3.5.3. Sur le plan économique	30
II.2. CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES.....	30
II.2.1. Structure de la société	30
II.2.2. Sur le plan politique	32
II.2.3. Les inégalités Homme Femme	32
II.4. PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT	33
II.4.1. Sur le plan politique et sécuritaire.	34
CHAPITRE III : LA PARTICIPATION POLITIQUE DE LA FEMME	36
III.1. Connaissance de la « participation décisionnelle »	36
III.2. De la signification de la participation politique	36
III.3. De l'implication dans la vie politique	37
CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETE	42
IV.1. Présentation de l'enquête.....	42
IV.1.1. Objectifs de l'enquête	42
II.1.2. Description des variables d'étude	42
IV.1.3. Outils d'enquête	43
IV.2. Présentation de la population d'étude.....	43
II.3. Détermination de la taille de l'échantillon	43
IV.3.1. Critères d'inclusion	43
IV.3.2. Critères d'exclusion	43
IV.3.3. Récolte des données et répartition de protocoles	43
IV.4. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUE.....	44
IV.4.1. La participation de femme aux instances de prise de décision au Sud-Kivu	45
IV.4.2. Les facteurs des préjudices le plus par rapport à la participation de la prises des décisions des femmes au Sud-Kivu	47
IV.4.3. Les mécanismes à mettre en place pour éradiquer la participation aux instances de prise de décision au Sud-Kivu	50
IV.5. ANALYSE, INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS	52

IV.5.1. Résultats relatifs à l'analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision.	53
IV.5.2. Confirmation des hypothèses	54
IV.5.3. Les limites et perspectives de prolongement de la recherche	55
Chapitre V : AXE STRATEGIQUE POUR RENFORCER LE LEADERSHIP FEMININS DANS LA PRISE DE DECISION AU SEIN DES INSTANCES DU SUD-KIVU	57
V.1. EGALITE D'ACCES A L'EDUCATION POUR LES FEMMES DU SUD-KIVU.....	57
V.2. PROMOTION D'UNE APPROCHE POPULAIRE DE SENSIBILISATION POUR LE GENRE ...	58
V.3. CONSCIENTISATION DES FEMMES.	59
V.4. PARTICIPATION.....	59
4.5. FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES.....	59
V.6. ENGAGEMENT POLITIQUE ET JUDICIAIRE :	60
V.7. PROMOTION DU GENRE ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	60
V.8. FORMULATION DES RECOMMANDATIONS	62
CONCLUSION GENERALE	63
BIBLIOGRAPHIE	66
ANNEXE	68
TABLE DES MATIERES.....	73